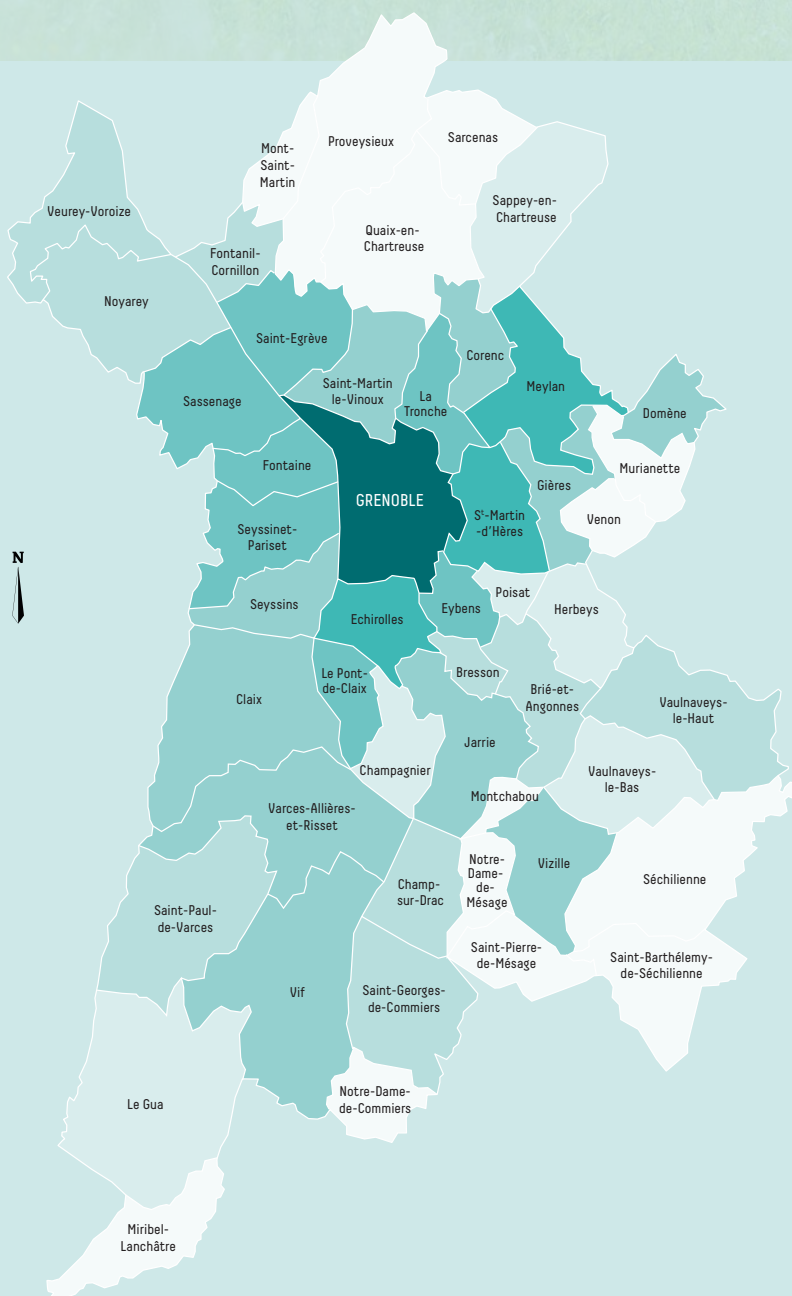


2022

EAU POTABLE

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC



Les usagers

450 000
habitants

172 000
abonnés

148L consommés par hab.
chaque jour en 2022

Le réseau

649 fuites réparées sur conduites
et branchement publics soit une éco-
nomie d'eau équivalente à plus de
140 piscines olympiques sur un an

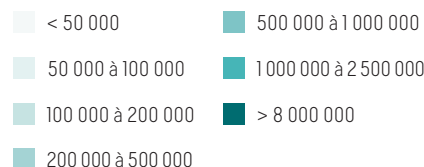
Les moyens

250
agents en
moyenne sur
l'année

41,2 M€
budget de la
compétence
eau potable

7 apprentis

Volumes consommés en 2022 en m³



FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS



SÉCHERESSES DE 2022

Plusieurs épisodes de sécheresse ont marqué l'année. Le mois de juillet a été le plus sec depuis 1984 déclenchant ainsi plusieurs incendies sur le territoire de la Métropole. Plusieurs sources de coteaux ont atteint un niveau bas voire très bas d'alimentation. Le niveau d'« alerte renforcée » a été activé par la Préfecture dès juillet. Aucune coupure d'eau n'a été heureusement constatée mais la Métropole surveille de très près le niveau des réservoirs. Elle priorise la réparation de fuites sur les réseaux qui dépendent des sources de coteaux et construit des interconnexions entre réseaux.



LA PUBLICATION D'UN LIVRE SUR LES ENJEUX LOCAUX ET GLOBAUX DU CYCLE DE L'EAU

En septembre 2022, l'ouvrage intitulé « l'eau en partage » a été publié par les Éditions Glénat en coordination avec la Métropole. Le livre, constitué d'une quarantaine d'articles, rapporte l'état des connaissances historiques, hydrologiques et professionnelles liées à la ressource en eau sur le territoire de la Métropole. Il présente le grand cycle de l'eau au travers des trois grandes compétences assurées par la Métropole – eau potable, assainissement et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il a pour objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens aux grandes problématiques de la disponibilité de l'eau et de sa qualité.



ÉVOLUTION DES MISSIONS CONFIÉES À LA SPL EDGA

Une étude a été menée en 2021-2022 pour étudier les évolutions possibles de l'organisation de la compétence autour des deux opérateurs techniques que sont la Régie et la SPL EDGA. La Métropole a choisi de résilier le contrat de gérance de la production pour motif d'intérêt général. Cela implique la reprise en régie directe des missions d'exploitation, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre.



UN NUMÉRO UNIQUE POUR LES ABONNÉS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

En avril 2022, le numéro unique a été déployé. Cela a permis d'améliorer nettement la qualité de traitement des appels. Le taux de réponse a augmenté de 3 points et le temps moyen d'attente s'est réduit de 25 secondes par rapport à 2021.



ÉTUDES ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE CERTAINES COMMUNES À LA NAPPE SOUTERRAINE DU DRAC

Pour répondre aux besoins de la Métropole ainsi qu'aux territoires voisins, 2022 a été l'année de lancement des premières opérations majeures pour raccorder des communes supplémentaires à la nappe souterraine du Drac. Ainsi, le raccordement des communes de Saint-Égrève, du Fontanil-Cornillon, de Saint-Georges et Notre-Dame de Commiers sont soit à l'étude soit déjà en cours de travaux.

LES RESSOURCES GÉRÉES PAR LA MÉTROPOLE

54 m³/AN

Consommation
moyenne d'un habitant

25,2 MILLIONS m³

Volume d'eau
facturé en 2022

85%

de l'eau distribuée est
potable sans traitement

13,8 km

de réseau renouvelé, soit 0,70% des
réseaux d'adduction et de distribution

5 313

contrôles de la qualité de l'eau
toutes communes confondues

99,2%

Taux de conformité
microbiologique

99,3%

Taux de conformité
physicochimique

87%

rendement global des réseaux
contre 86% en 2021

350 000 M³

d'eau économisés grâce aux réparations de fuites sur le réseau
en domaine public

LE PATRIMOINE DE L'EAU POTABLE



124 captages actifs

permettent de prélever l'eau des montagnes
ou des plaines alluviales



1 822 km

de conduites apportent l'eau
des captages jusqu'aux habitations



157 réservoirs actifs

stockent cette eau entre les captages et les
habitations. Leur taille va de 1m³ à 40 000m³



6 200

poteaux incendies publics et privés
sur la métropole



4 microcentrales

utilisent de l'énergie hydraulique pour
produire de l'électricité



0,70 %

c'est le taux de renouvellement global
du patrimoine. Le taux moyen sur les 5
dernières années est de 0,74% contre une
moyenne de 0,62 % pour les métropoles.

INDICATEURS FINANCIERS



Année 2022 (en million d'€)	
RECETTE D'EXPLOITATION	35,80
DÉPENSES D'EXPLOITATION	20,04
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-2,03
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	-4,35
EPARGNE NETTE	9,38

Cette épargne permet de couvrir près de 71% des dépenses d'équipement qui s'élevant à :

13,25 M€ HT

—

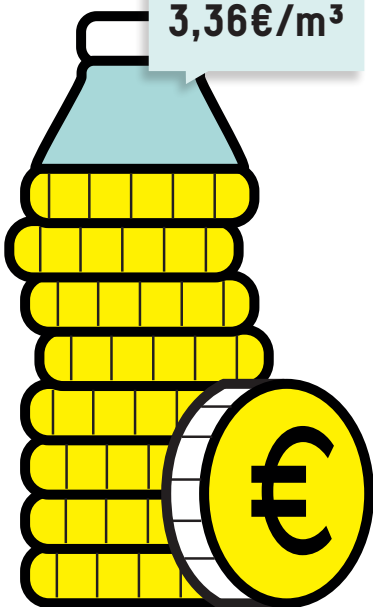
9,6 M€ HT

C'est le montant des investissements pour moderniser les réseaux et les ouvrages d'eau potable.

LE PRIX DE L'EAU ET LA RELATION AUX USAGERS

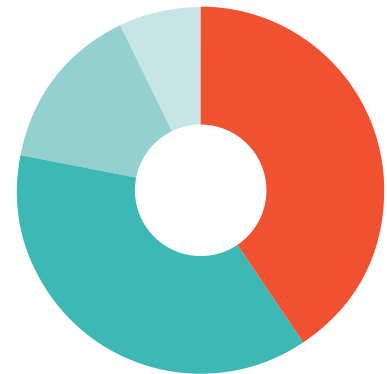
Prix de l'eau TTC en 2022 :

3,36€/m³



RÉPARTITION DE LA FACTURE D'EAU 120M³ HT 2022

Part moyenne eau potable	1,37€/m ³
Part Assainissement (tarif unique)	1,24€/m ³
Part Agence de l'eau (tarif unique)	0,49€/m ³
Part moyenne TVA	0,23€/m ³



En 2023, le tarif de l'eau est reconduit, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France est de 3,61 €/m³ TTC.

9 615

ménages ont bénéficié de l'allocation eau d'une valeur moyenne de 69€.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE



2022

EAU POTABLE

*Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public*

 **GRENOBLEALPESMÉTROPOLE**



Cartographie des activités du Département de l'eau

- Eau potable ● Assainissement ● Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Belledonne

Massif des Écrins



Les Javaux
Eybens

Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel

Sources

Assainissement
non collectif

Reservoirs
(traitement éventuel)

Activité
industrielle

Accueil usager
Pont-de-Claix

Accueil usager
Seyssinet-Pariset

Vercors

Drac

Drac et Romanche

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE



1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégués/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées

(Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'utilisateur

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux (PRGTP)

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'invest.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels


Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

 Eau potable

 Assainissement

 Gestion territoriale de l'eau

 Pilotage et support mutualisés

Sommaire

03 Édito

04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

05 Fiche d'identité du service

06 Faits marquants

08 Perspectives

10 L'année en photos

12 Les agent-e-s

- 13 Les agent-e-s du service public d'eau potable
- 14 Informations sociales sur le personnel des régies
- 15 Les instances de représentation du personnel
- 16 Actualités 2021 du personnel

17 La préservation des ressources

- 18 Le patrimoine naturel
- 19 Bilan des activités quotidiennes de la préservation
- 21 Projets conduits en 2021 pour la préservation

22 La production d'eau

- 23 Le patrimoine technique de production
- 24 Bilan des activités quotidiennes de la production
- 26 Projets conduits en 2021 pour la production

27 La distribution d'eau

- 28 Le patrimoine technique de la distribution
- 29 Bilan des activités quotidiennes de la distribution
- 31 Projets conduits en 2021 pour la distribution
- 32 L'état des réseaux : le rendement et les fuites

34 La qualité du service à l'utilisateur

- 35 Les moyens pour la qualité du service à l'utilisateur
- 36 Bilan des activités quotidiennes de la relation à l'utilisateur
- 38 Projets conduits en 2021 pour le service aux usagers
- 39 Clôture d'un projet phare : la convergence tarifaire

40 Les investissements et travaux

- 41 Le programme de travaux d'eau potable
- 43 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau

44 La gestion financière

- 45 Le prix de l'eau potable 2022...
- 46 ...Et son utilité
- 47 La santé financière du service d'eau potable

49 Gouvernance et contrôle analogue

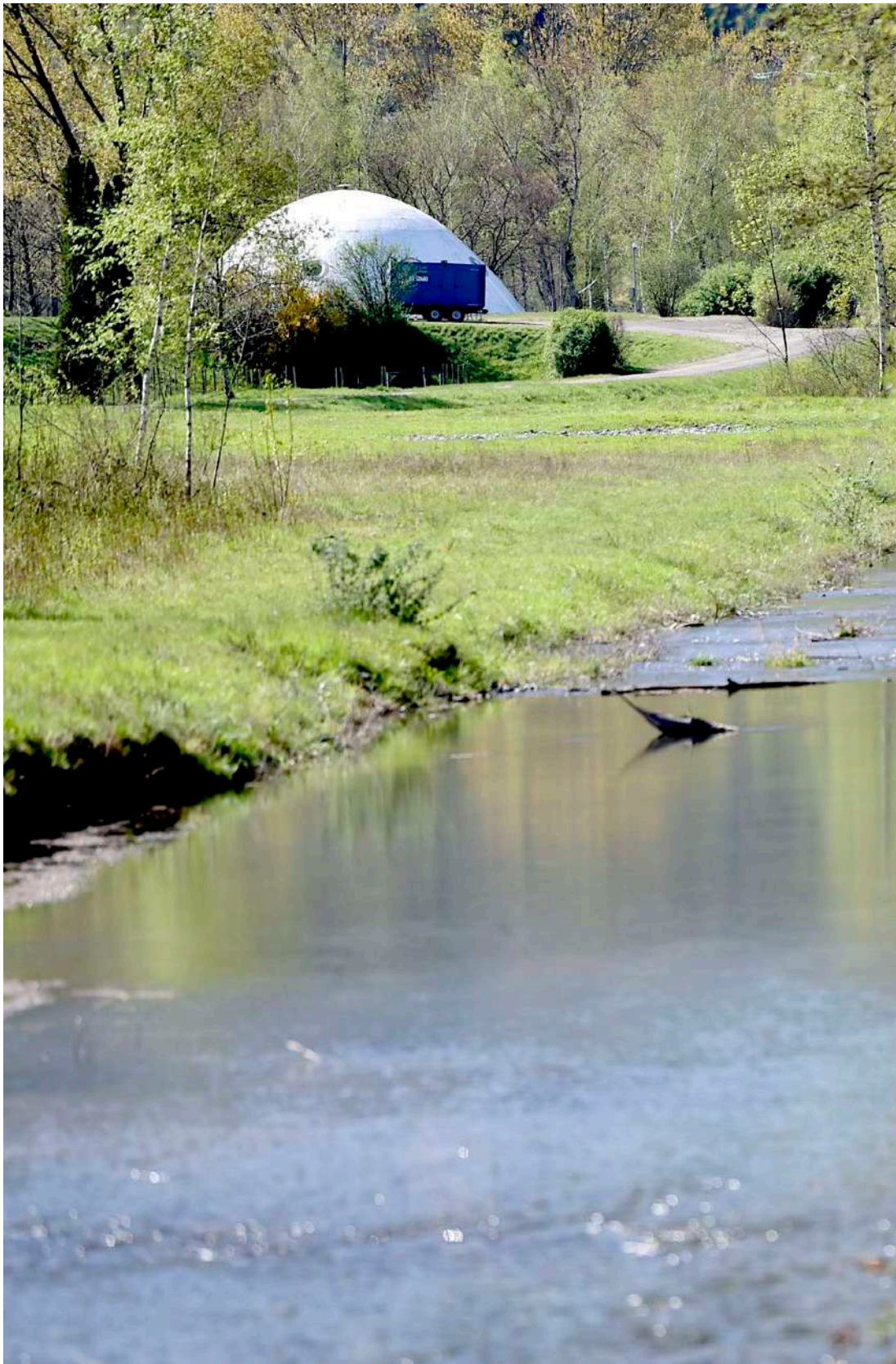
- 50 Présentation des instances
- 51 Bilan des délibérations de l'année
- 52 Projets conduits en 2021
- 53 Le contrôle contractuel de la spl edga

54 Défense extérieure contre l'incendie

- 55 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.
- 56 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.
- 57 Projets conduits en 2021 pour la deci
- 58 Le bilan financier de la défense extérieure contre l'incendie

59 Annexes

Champ captant Rochefort ↓



Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice-présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d'eau potable, Cette année encore nous avons vécu des sécheresses importantes qui exigent de prendre au sérieux le dérèglement climatique dont nous vivons les premiers effets. De plus en plus importantes et prolongées, elles fragilisent plusieurs sources d'eau potable, ce qui nous a amenés à fixer nos priorités pour améliorer toujours notre maîtrise de la ressource en eau pour permettre durablement un accès à une eau de qualité pour toutes et tous.

Concernant l'angle de préservation des ressources, il faut souligner l'importance des études que nous avons mené sur la qualité de la nappe phréatique, qui a permis de mieux comprendre les enjeux de la lutte contre les pollutions et de définir les actions prioritaires à mettre en place. En parallèle, les

agent.e.s organisent de front le renouvellement de la DUP (déclaration d'utilité publique) de 10 captages d'eau dont les précédentes versions datent parfois de plus de 30 ans.

Concernant l'angle technique, les équipes d'exploitation et d'investissement concentrent leurs efforts de recherche de fuites et de renouvellement des conduites sur les réseaux ruraux les plus fragiles, notamment ceux qui présentent des risques de rupture d'alimentation pendant les sécheresses. Par cette action, le nombre de réseaux dont le rendement est inférieur au seuil réglementaire est passé de 16 en 2016 à 7 en 2022.

Concernant l'angle organisationnel, après livraison de l'étude sur l'avenir de la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) en 2022, nous opérons une transition majeure en choisissant la reprise en régie directe de la mission de production d'eau potable. Cette décision stratégique prendra forme par un travail mené avec la SPL EDGA, et je suis heureuse de constater que cette orientation engagera en 2023 dans les services techniques et administratifs des groupes de travail dans un climat de sérieux et de transparence pour l'ensemble des parties prenantes.

Concernant l'angle de coopération territoriale, nous mettons en place des conventions avec le Grésivaudan et

le Pays Voironnais pour mener études et travaux visant à sécuriser leur alimentation en eau. Cette initiative témoigne de notre engagement en faveur d'une gestion raisonnée et solidaire de la ressource en eau, en favorisant les échanges et les partenariats avec nos voisins. Par ailleurs, dans le cadre de la loi relative à la coopération internationale des collectivités territoriales, dite « Oudin-Santini », Grenoble-Alpes Métropole va proposer de mobiliser une enveloppe budgétaire annuelle au bénéfice d'actions de coopération internationale en matière d'accès à l'eau et d'assainissement à hauteur de 240 000 € qui seront doublés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse via le principe d'un appel à projets.

Enfin, nous sommes conscients des risques importants du dérèglement climatique, qui peuvent mettre en péril l'approvisionnement en eau potable de nos usagers. C'est pourquoi, à travers ces actions, la Collectivité cherche à renforcer toujours plus sa maîtrise de la ressource en eau, en mobilisant l'ensemble de ses compétences et de ses ressources pour faire face aux enjeux actuels et futurs. Conscients des défis à relever, mais plus que jamais déterminés à poursuivre nos actions en faveur de la préservation de l'eau potable. ”

↓ Construction d'un puits du Drac (archive)



Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIX^e siècle. Ils reliaient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable.

- En 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville.
- En 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise.

L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes

en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l'eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d'eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l'existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l'autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l'eau potable au budget général de la Métropole.

Données 2022



LES USAGERS

450 000

Habitants

25,2M m³/an

Consommation autorisée (hors export)

172 000

Abonnés



LE RÉSEAU

157

Réservoirs

87,0 %

Rendement global

6 200 U

Equipements de DECI publics et privés

57

Captages exploités

124

Points de captages

1 822 km

Linéaire (adduction et distribution)



LES MOYENS

250 ETP

Personnel des Régies eau et assainissement

143 ETP

Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

41,2 M€

Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement et Investissement - y compris contrat d'affermage relation usagers)

Faits marquants généraux

01

Evolution des missions confiées à la SPL EDGA

Une étude a été menée en 2021-2022 pour étudier les évolutions possibles de l'organisation de la compétence autour des deux opérateurs techniques que sont la régie d'exploitation eau potable et la SPL EDGA.

Le modèle économique de la cohabitation de ces opérateurs, associé à l'exposition croissante du territoire au dérèglement climatique, à la fragilisation de la biodiversité, aux pandémies et de crises économiques, la reprise en interne des missions de production d'eau potable ont été jugées nécessaires pour améliorer la maîtrise de la Métropole sur ces ouvrages

La Collectivité a donc choisi d'appliquer la clause contractuelle de résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de gérance de production passé avec la SPL EDGA. Plus de détails sont disponibles dans le chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

02

Sécheresses de 2022

Cette année encore a été marquée par des sécheresses prolongées pour lesquelles la préfecture a activé le niveau « alerte renforcée » le 17 09 2022. Le mois de juillet 2022 était le plus sec depuis 1984, déclenchant même plusieurs incendies.

Les restrictions d'usages décidées par la préfecture ont repoussé le planning de lavage annuel de plusieurs réservoir (le retard a été rattrapé en mars 2023). Plusieurs sources de coteau ont atteint un niveau bas voire très bas d'alimentation. Avec des sécheresses atteignant plusieurs mois, le risque principal est d'être confronté à un manque d'eau pour alimenter les habitants des villages d'altitude. Aucune coupure d'eau n'a été heureusement constatée. Enfin, les épisodes pluvieux suivant des sécheresses sont souvent des orages non propices au rechargement des nappes.

Pour cette raison, la Régie construit des interconnexions entre réseaux et répare en priorité les réseaux d'altitude, puisque les nappes phréatiques ne présentent pas de risque d'interruption de service dans ces épisodes climatiques.

03

Publication d'un livre sur l'histoire de l'eau

En septembre 2022, l'ouvrage intitulé « l'eau en partage » a été publié par les Editions Glénat en coordination avec la Métropole pour accompagner le projet de Grenoble Capitale verte. Le livre raconte l'histoire de l'eau de notre territoire. Il est disponible dans toutes

les bibliothèques du territoire, ainsi qu'en librairie. Il présente le grand cycle de l'eau au travers des trois grandes compétences assurées par la Métropole – eau potable, assainissement et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Le livre est constitué d'une quarantaine d'articles rapportant l'état des connaissances historiques, hydrologiques et professionnelles liées à la ressource en eau sur le territoire de la Métropole.



Perspectives

01

Extension de l'allocation eau

L'étude lancée en 2021 pour proposer des améliorations au dispositif d'accès social à l'eau a été clôturée en 2022 et présentée au Conseil d'exploitation et au Comité d'usagers qui se sont prononcés favorablement pour les améliorations suivantes :

- orienter systématiquement les abonnés en situation d'impayé vers l'association Soleni en charge des diagnostics
- extension de l'attrition de l'allocation eau aux étudiants boursiers
- modification des modalités de calcul permettant d'étendre le dispositif à 17 700 foyers supplémentaires
- création d'une aide financière auprès d'associations gérant des foyers ou lieux occupés par des publics précaires. Ces organismes devront être conventionnés avec la Métropole au titre de la compétence habitat. Cette aide serait équivalente à 18m³ d'eau gratuite par personne.

Ces axes d'amélioration seront proposés à la délibération du Conseil Métropolitain en avril 2023.

02

Développement d'une coopération décentralisée

La loi relative à la coopération internationale dite « Oudin-Santini », autorise la régie métropolitaine à mobiliser jusqu'à 1% de son budget. A ce jour 175 collectivités sont engagées, dont 24 métropoles & communautés urbaines. En Février 2023, il sera proposé au conseil de délibérer pour une enveloppe annuelle de 240 K€ au bénéfice d'actions de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement, partagée entre les budgets annexes eau potable et assainissement.

Cette enveloppe sera doublée par l'Agence de l'eau RMC pour atteindre 480 K€/an.

Le principe de l'appel à projets est proposé, en lien avec l'association « Programme Solidarité Eau » (Pseau), qui va apporter un appui technique à la Métropole.

Parmi les critères de l'appel à projets, on citera la volonté de favoriser les modalités de gestion publique, communautaire ou locale, sans intervention d'un grand groupe privé, garantissant l'intérêt général et l'équité d'accès au service ; mais aussi d'appuyer des pays prioritaires de l'aide publique française, des pays les moins avancés, ainsi que des territoires partenaires des communes membres situés dans des pays à revenus intermédiaires inférieurs.

03

Coopération à venir avec le territoire voisin de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – création d'interconnexions

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble Alpes Métropole, pour étudier une sécurisation de son alimentation en eau potable par la Métropole. Plusieurs rencontres techniques et politiques ont eu lieu entre les deux collectivités en 2021 et 2022, et ont notamment permis de définir les besoins futurs de secours de la CAPV qui pourraient aller à terme jusqu'à 12 000 m³/jour en secours voire une partie constamment en appoint pour compenser l'étiage de leurs ressources.

Deux interconnexions sont envisagées : l'une, à court terme, locale de secours ponctuelle entre les réseaux de distribution des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV) et, une seconde envisageable à moyen terme, principale, à partir de l'extrémité de la branche d'adduction Drac Nord-ouest (alimentant actuellement les communes de Noyarey et Veurey-Voiron) qui constituerait la sécurisation première et pérenne de la CAPV.

L'année en photos



Janvier

Intervention nocturne classique rue de Lorraine à Echirolles pour replacer une vanne de 500mm. Les chantiers nocturnes sont déclenchés lorsque le trafic routier est important ou lorsque de nombreux habitants peuvent souffrir de la coupure d'eau.



Mai

Le 5 mai à 19h, plusieurs habitants de Murianette subissent une coupure d'eau. Le réservoir de la Pérérée devant être lavé le lendemain, la procédure de mise en vidange a provoqué une surpression sur les conduites en aval, qui était pourtant supportée par le réseau chaque année. L'intervention d'astreinte a duré toute la nuit, se terminant par des travaux ayant rétabli le service à 5h du matin.



Avril

En cas de travaux provoquant la rupture du secours incendie, deux nouvelles citernes mobiles de 15 m³ ont été acquises pour servir de réserve incendie temporaire à usage exclusif des pompiers. L'événement est détaillé dans le chapitre DECI.



Juin

Le Schéma Directeur prévoyait l'optimisation du fonctionnement sur le secteur de la Combe de la Gières par une nouvelle alimentation depuis le réservoir du Murier (hauts de St Martin d'Hères) permettant ainsi l'abandon d'une station de pompage ainsi que du réservoir de la Combe, arrivés à obsolescence.

Pour la pose de la nouvelle canalisation de liaison en terrain difficile d'accès, il a été nécessaire de recourir à un hélicoptère pour livrer les matériaux de chantiers et conduites. Ce genre d'opération est exceptionnel.



Avril

D'importants travaux de renforcement vers le Grésivaudan ont été menés en 2022, notamment en avril sur le surpresseur de Domène. Il a été acté par convention que GAM allait mener en 2023 des travaux d'optimisation de son adduction pour permettre, à compter de l'été 2023, la fourniture d'un débit maximum de 29 000 m³/j à la collectivité voisine. Les coûts de ces travaux sont co-financés par les 2 collectivités.



Juin

Après trois animations aux journées portes ouvertes de l'IMT en janvier, mars et avril, participation ici d'Hugo Bonomi au Forum des Métiers de la transition écologique pour valoriser la nouvelle filière d'apprentissage montée avec l'IMT. Une table ronde sur les métiers de l'eau a fait l'objet d'une émission radiophonique sur New's FM.



Juin

Réalisation d'un traçage de l'eau entre le ruisseau et l'eau prélevée au captage JONIER afin d'évaluer les risques liés à la création d'une nouvelle route forestière dans l'aire d'alimentation du captage.

Ces tests se font à l'aide de fluorescéine, un traceur de couleur fluorescente utilisé dans les métiers de l'eau (potable, assainissement, rivière) ; il est sans danger pour la santé et les milieux naturels.



Juillet

Cette année encore, la sécheresse se prolonge pendant l'été. Le service d'exploitation réoriente ses priorités d'intervention sur la recherche de fuite des réseaux alimentés par les ressources présentant un risque de rupture l'alimentation. L'été est donc souvent une période où ces réseaux sont inspectés méthodiquement.



Août

Après des semaines de sécheresse, des orages importants ont eu lieu dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 août 2022. Ces intempéries ont provoqué des pics de turbidité important, déclenchant une gestion de crise dans l'équipe d'exploitation. L'événement est détaillé dans le chapitre distribution.



Août et octobre

Des investigations hydrogéologiques sont menées sur le captage Mousses situé sur les barres rocheuses de la commune de Saint-Paul-de-Varces. Le diagnostic des ouvrages précôneise des adaptations pour sécuriser son fonctionnement.



Novembre

Les sondages à la pelle mécanique menés autour du captage Plâtres, au hameau Le Sappey à Saint-Barthélémy-de-Séchilienne permettent de confirmer les potentialités de l'aquifère et de déterminer les caractéristiques du nouvel ouvrage de captage à créer.



Novembre

Pour protéger le champ captant de Fontagneux des pollutions contenues dans le bras gauche du Drac, la barrière hydraulique dérive 1 m³/s du canal EDF de Champ 2 (eau du Drac propre) pour l'infiltrer dans les champs et créer ainsi un dôme piézométrique protecteur.

L'objectif des travaux était de retirer les algues et les sédiments fins accumulés dans le lit de la barrière hydraulique dans sa partie amont pour augmenter la quantité d'eau infiltrée ; ces travaux ont lieu tous les 10 ans environ

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE

S²LO

PARTIE 1

Les agents et les agentes

↑ Maxence, Rémi et Julia, service d'exploitation

LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



← Jean-Marc (exploitation des réseaux d'eau)

01

Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de 39 communes. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.



← Alain (travaux) et Cindy (passation des marchés publics)

02

Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux.



← Solène (service enquête SPL EDGA)

03

Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, la SPL EDGA emploie 143 personnes. Elles assurent les missions d'exploitation des champs captant et des réseaux d'eau de 11 communes, ainsi que la facturation, le recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL régie Eau & Assainissement
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	68	102	80	250
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.N	36	24	43	103
Stagiaires de la FP au 31.12.N	3	0	5	8
Agents de droit public CDI au 31.12.N	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.N	12	Non concerné	Non concerné	0
Détachés au 31.12.N	12	39	15	66
Agents de droit privé CDI au 31.12.N	7	33	11	51
Agents de droit privé CDD au 31.12.N	5	5	5	15
Apprentis au 31.12.N	5	1	1	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	1	0	1
Sexe des agents				
Femmes	4	7	54	65
Hommes	64	95	26	185
Tranches d'âge des agents				
Âge < 20 ans	2	0	0	2
Âge : [20 - 30]	16	10	6	32
Âge : [30 - 40]	8	17	15	40
Âge : [40 - 50]	19	28	27	74
Âge : [50 - 60]	21	37	25	83
Âge : [60 - 70]	2	10	7	19
Mouvements				
Arrivées, renforts et remplacements	11	8	12	31
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	9	7	8	24
Absentéisme				
Taux d'absentéisme	11,38%	13,91%	10,78%	"12,27% + 2,53 pts / 2021"
Effectif moyen à l'année	64,9	104,39	75,48	244,77
Accidents				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	3	8	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	1	1	2
Taux de fréquence	29,31	48,6	8,4	31,09 + 18,05 / 2021
Taux de gravité	2,95	1,76	0,32	1,63 + 0,08 / 2021
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	40	81	63	184
Nombre total de jours de formation	107	253	201	561
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	43	115	15	173

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ TECHNIQUE (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

En 2022, actualités propres aux régies :

- Rapport sur le temps de travail dans le pôle abonnés, régie eau
- Rapport sur la réorganisation du service « grand cycle territorial de l'eau » création d'unités
- Rapport sur la réorganisation du service études planification gestion patrimoniale suivi de travaux

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2022, actualités propres aux régies :

- Astreintes
- Organisation des services
- Temps de travail
- Rémunération et éléments annexes
- Situations individuelles
- Demandes de mise en détachement

ACTUALITÉS 2022 DU PERSONNEL

Politique d'apprentissage

En partenariat avec l'Institut des Métiers Techniques, la Régie métropolitaine est à l'initiative de la création d'une filière locale d'apprentissage de niveau CAP d'agent de la qualité de l'eau, ouvert aux candidats âgés de 15 à 29 ans. En Septembre 2022, la première classe de cette filière comporte 6 élèves, dont 2 apprentis à la Régie et 1 chez EDGA.

La formations des apprenants est assurée en partie par les professionnels des entreprises locales accueillant les apprentis (La Régie, EDGA, Converso TP, RTS, ATEAU) et par des formateurs de l'IMT. Pour la Métropole interviennent Hugo Bonomi (technicien responsable d'exploitation) et Jean-Marc Morelato (agent d'exploitation, récemment retraité).

Les élèves bénéficient aussi de visites de terrain ou d'usines. Les recrutements de la promotion suivante auront lieu au printemps 2023, et une possibilité de CAP sur 1 an sera proposée pour permettre à un public plus adulte de participer.

Refonte de l'Organisation du Temps de Travail pour les salariés de droit privé.

Une note relative à l'organisation du temps de travail des agents publics et salariés du privé du service d'exploitation de la régie eau potable a reçu un avis favorable du comité technique le 16 mars 2022. La note fixe les règles spécifiques applicables sein du service exploitation en matière d'organisation et de gestion du temps de travail, dans le respect des règles générales fixées par :

- le règlement intérieur du temps de travail applicable aux agents publics de la Collectivité adopté par le conseil métropolitain du 17 décembre 2021 ;
- le règlement intérieur du temps de travail applicable aux salariés de droit privé des régies eau potable et assainissement adopté par le conseil métropolitain du 16 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE



PARTIE 2

La préservation des ressources



↑ Captage les Bits - Séchillienne

LE PATRIMOINE NATUREL

L'eau potable distribuée a 3 origines principales :



← Puits du Drac

01

Le champ captant du Drac (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varcès) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac)



← Puits de la Romanche

02

Le champ captant de la Romanche (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe



← Captage Matthieu à Séchillienne

03

Les autres ressources

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION

→ Champ captant du Drac



ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hy-

drogéologues, une enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages exploités par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP et 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy et Pré

Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent plus de 85% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP à l'horizon 2027, traduit par un résultat de 60% dans l'indicateur réglementaire P108.3.

Captages Prioritaires	Nombre captages	Avancement 31/12/2021	Objectif Année obtention DUP
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRE DE MESSAGE)	3	23%	2026
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF/VARCES)	2	25%	2027
CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS) ^o	2	45%	2024
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	7%	2026
MATHIEUX (SECHILLENNE)	1	17%	2026

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l'horizon 2035.

VEILLE ET STRATÉGIE FONCIÈRE

Afin de renforcer la protection des périmètres rapprochés du captage de JOUCHY, une étude foncière a été conduite en 2021 permettant d'identifier les propriétaires vendeurs ; dans ce cadre 3.4 hectares ont été acquis par la Métropole en 2022 auprès de 6 propriétaires.

Une démarche similaire va être engagée en 2023 sur le périmètre rapproché de Rochefort (secteur le long de la clôture du périmètre immédiat sur Varces Allières et Risset)

FINALISATION DE L'ÉTUDE VULNÉRABILITÉ À L'INONDATION DU CHAMP CAPTANT DE ROCHFORT


Cette étude a permis de réaliser un état des lieux des points de vulnérabilité en cas de crue du Drac. Un programme de protection sera mis en œuvre dans le cadre du PAPI Drac (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations).

FINALISATION DES ÉTUDES SUR LA QUALITÉ DE LA NAPPE

Cette étude a permis de réaliser un état des lieux de la qualité des eaux de la nappe et des cours d'eau de manière synchrone sur 87 points. La masse d'eau FRDG372 présente une qualité chimique dégradée en surface et en profondeur en lien avec les nombreuses activités industrielles du secteur. La qualité de la nappe montre des améliorations depuis le constat réalisé sur la période 2002/2014. La masse d'eau FRDG371 dédiée à l'eau potable

est de bonne qualité. Une vigilance est préconisée car il est possible que dans certaines conditions hydrologiques des transferts de polluants existent depuis la masse d'eau FRDG372 située en rive droite du Drac.

De la documentation dont une plaquette de synthèse est publiquement disponible via ce lien provisoire : <https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/4REdoLTrbDYZXAc>

<p>Contexte & Objectifs</p> <p>Cette étude a porté sur les deux principales masses d'eau* souterraines de l'agglomération grenobloise.</p> <p>La masse d'eau des alluvions du Drac en rive gauche de la Bannière de la Grande-Alpe (FRDG372) est l'une des deux ressources principales de Grenoble Alpes Métropole pour l'eau potable (MDE, de ses bassins). La masse d'eau est à bonne qualité (bonne à très bonne) avec la présence d'eau en mauvais état, en rive droite, ainsi que la détection de traces de chlorure de fer provenant de la zone de la nappe superficielle à la vigilance pour le maintien de la qualité de l'eau potable. Cette nappe* est classée d'intérêt stratégique régional pour les générations futures dans le SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).</p> <p>Dans le souci de préserver la qualité des eaux en rive gauche du Drac, et de mieux connaître les interactions entre la nappe et les cours d'eau, Grenoble Alpes Métropole en coordination avec l'Agence de l'eau a confié à ANTEA la réalisation d'une étude dans les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un état des lieux qualitatif des deux masses d'eau souterraines et des eaux superficielles ; de proposer un référentiel et un protocole pour le suivi à long terme des eaux souterraines et superficielles. <p>Afin de permettre la mise en place de programmes d'actions.</p>	<p>Recommandations d'un suivi à long terme des nappes et rivières</p> <p>Préconisation n°1</p> <p>Surveillance semestrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> 38 stations à analyser (cf. figure 3) 2 campagnes en basses eaux (septembre/octobre) et en hautes eaux (mai/juin) 400 paramètres totales dans le Système d'évaluation de l'état des eaux ainsi que les perchlorates, Fluorochlorure, la végétation et mangroves Pour les eaux superficielles, ajouter les paramètres pour calculer l'état biologique et écologique <p>Préconisation n°2</p> <p>Surveillance saisonnière</p> <ul style="list-style-type: none"> Nouvel état qualitatif synchrone à faire avant la mise en place du nouveau SDAGE 87 points de l'étude (cf. figure 2) 2 campagnes en basses eaux (septembre/octobre) et en hautes eaux (mai/juin) Mettre à disposition des paramètres de la présente étude Pour les eaux superficielles, ajouter les paramètres pour calculer l'état biologique et écologique <p>Points de travail</p> <p>Objectifs : Poursuivre la connaissance de la qualité de la nappe en rive droite du Drac (FRDG372) et garantir l'absence de transferts vers la nappe (FRDG371) utilisée en rive gauche pour l'eau potable par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un renforcement de la surveillance des eaux ; Une identification et une réduction des sources de pollutions anciennes ; Une identification et une réduction des sources de pollutions actuelles. <p>Dispositifs existants</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan d'actions territorialisé (PATI) soutenu par l'Agence de l'eau dans le cadre du SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ; Les arrêtés préfectoraux des entreprises qui définissent les plans d'actions et les modes de surveillance, surveillés et contrôlés par la DREA (service de l'Etat) ; L'arrêté préfectoral de DUP (Déclaration d'utilité publique) de protection des captages d'eau potable ; Le plan d'actions partagé à mettre en place dans le cadre de la démarche de protection des ressources en eau potable stratégique pour le futur (démarche zones de sauvegarde portée par l'Agence de l'eau). 	 <p>Etat des lieux de la qualité des eaux des nappes et cours d'eau de l'agglomération grenobloise</p> <p><i>Étude réalisée par ANTEA</i></p>
<p>Méthode</p> <p>Deux campagnes de prélèvement d'eau ont été réalisées, la première en août 2022 et la seconde en août 2023 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> 12 points sur des eaux superficielles (cours d'eau) ; 70 points sur les eaux souterraines (captage et forage) : 2 profondeurs (une nappe superficielle jusqu'à environ 25 m de profondeur) (47 points), et une nappe profonde entre 200-250 m de profondeur (23 points). <p>Les analyses d'eaux ont été réalisées sur près de 700 molécules différentes permettant de vérifier l'impact des activités humaines sur la qualité des eaux.</p> <p>La qualité des eaux est évaluée par comparaison des concentrations de chaque molécule analysée à des valeurs seuils fixées par des arrêtés définissant le bon état des eaux et leur aptitude pour la production d'eau potable.</p>	<p>Lexique</p> <p>Alluvions : Les formations géologiques et les dépôts fluviatiles constitués de sables, graviers, galets, cailloux, blocs, etc. qui sont déposés par les cours d'eau.</p> <p>Bannière hydrologique : Il s'agit d'un concept fluvial d'eau de bonne qualité présente dans le Drac en amont du barrage de la Grande-Alpe, classé en protection et en état de confiance entre le Drac et la Bannière, entre le barrage et les points d'actions. Elle est soumise à une surveillance renforcée et à des actions de protection et de gestion de la qualité de l'eau.</p> <p>CDM : Ils regroupent les hydrocarbures chlorés, bromés ou fluorés.</p> <p>Démarche partenariale : concertation des acteurs concernés.</p> <p>Masses d'eau : ensemble d'une ou plusieurs nappes ou d'un ou plusieurs cours d'eau souterrains ou superficiels.</p> <p>Nappe : eau contenue dans les cavités ou les fissures du sous-sol ou dans les aquifères. Les nappes sont classées en nappes phréatiques ou nappes profondes.</p> <p>Potabilité : l'état d'un produit permettant de garantir la sécurité de la consommation humaine.</p>	

PROJETS CONDUITS EN 2022 POUR LA PRÉSERVATION

01

Evaluation de l'impact du projet de route forestière à Le Gua

Le tracé prévisionnel de la route forestière passe en périmètre de protection éloignée du captage Jonier. La régie a lancé une étude afin d'évaluer l'impact du projet sur la ressource en eau. Sous réserve du respect de mesures strictes pour diminuer les risques de pollution (hydrocarbures, turbidité), l'étude ne montre pas d'incompatibilité avec le maintien de la qualité de l'eau. Une animation spécifique, portée par le service forêt de la Métropole, va être mise en place auprès des propriétaires forestiers concernés. En parallèle, la révision de la DUP du captage est lancée pour prendre en compte les apports de l'étude sur le fonctionnement et la sensibilité de la ressource.



02

Etude et diagnostic pour résoudre le manque d'eau sur le hameau du Sappey à Saint-Barthélémy-de-Séchilienne

Deux captages alimentent le hameau Le Sappey. Les étiages de plus en plus sévères ont amené la régie à lancer un diagnostic des ouvrages en vue d'une augmentation des débits captés ; il conclut à la nécessité de réhabiliter en totalité le captage Plâtres. Des investigations complémentaires menées par un prestataire spécialisé en hydrogéologie sont lancées ; la campagne de prospection géophysique et les sondages de reconnaissance à la pelle mécanique confirment la présence d'un aquifère en quantité et en qualité suffisante. Les caractéristiques techniques et l'implantation du nouvel ouvrage à créer sont précisées, en vue d'une programmation des travaux.



03

Une plaquette à destination des élus et des porteurs de projet

La notion de préservation des ressources en eau et des implications qu'elle exige dans les politiques publiques ne sont pas toujours maîtrisés par l'ensemble des responsables publics et des porteurs de projets. Afin de vulgariser les enjeux et les responsabilités de la préservation de la ressource, un memento a été rédigé sous forme de plaquette et diffusé aux acteurs concernés. Il est disponible sur le site web de la Métropole ou sur demande.



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE



PARTIE 3

La Production d'eau

↑ Captage d'eau brute à Jonier - Le Gua

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION



← Station de pompage Mails - St-Égrève

01

L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 246 km de réseau d'adduction.



← Réservoir Champa - Le Gua

02

Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 157 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.



← Analyseur de chlore

03

Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 85% des besoins) ne nécessitent aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement pérennes ou optionnels.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l'annexe des « volumes circulants ».

	2019	2020	2021	2022
Total Production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³
Évolution	-	-	+ 1,7%	+1,5%

LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Contrôle en laboratoire →



La qualité de l'eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l'autosurveillance interne. Le premier est administré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l'exploitant pour une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Une synthèse des deux modes d'analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l'eau des réseaux de la métropole.

Contrôles réglementaires (ARS)		2017	2018	2019	2020	2021	2021
Taux de conformité microbiologique	Nb prélèvement total	2888	1774	1501	1491	1462	1210
	Nb prélèvements conformes	2865	1758	1483	1480	1451	1201
	Taux de conformité (%)	99,23%	99,14%	98,80%	99,26%	99,25%	99,26%
Taux de conformité physicochimique	Nb prélèvement total	3082	1853	1566	352	597	198
	Nb prélèvements conformes	3077	1847	1556	348	593	196
	Taux de conformité (%)	99,84%	99,68%	99,36%	98,86%	99,33%	98,99%

LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Aucune restriction d'eau causée par une pollution n'est à déplorer en 2022.

RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2022, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 99,26% sur le réseau de distribution avec 1210 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,99% sur 198 prélèvements sur le réseau de distribution.

Ces taux de conformité moyens se sont également maintenus entre 2021 et 2022 et traduisent de très bons résultats. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes d'Eybens (1 NC sur 9 prélèvements), Grenoble (1 NC sur 204 prélèvements), Fontanil-Cornillon (1 NC sur 40 prélèvements), Saint-Egrève (1 NC sur 32 prélèvements), Séchillienne (1 NC sur 24 prélèvements), Seyssins (1 NC sur 23 prélèvements) et Vizille (2 NC sur 19 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé. Leur faible nombre traduit un défaut relatif au domaine privé de



↳ Prélèvement pour analyse qualité

l'utilisateur contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable.

Les non-conformités observées sur ces communes ont toutes fait l'objet de contre-analyses dès le lendemain, lesquelles ayant démontré l'absence de contamination chronique de l'eau. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des

épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un réseau vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie.

Ces écarts sont tous traités sous 24h et font soit suite à un événement météorologique exceptionnel soit font partie des marges d'erreurs possibles dans la qualité des prélèvements effectués.

LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les inter-

ruptions de service non programmées sur ces conduites. Ainsi, depuis 2019, aucune interruption non programmée n'est à déplorer.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche	1	0	0	0	0

PROJETS CONDUITS EN 2022 POUR LA PRODUCTION

01

Marquage des points de prélèvement pour l'analyse qualité

Pour garantir la qualité de l'eau distribuée à travers la Métropole, des analyses laboratoires sont réalisées sur les ouvrages d'exploitation et chez les usagers alimentés. Pour ce faire chaque point physique de prélèvement sur ouvrage possède un identifiant attribué par l'Agence Régionale de Santé pour fiabiliser la réalisation d'analyses sur des points stratégiques.

En 2022 une campagne de marquage de ces points de prélèvement permet d'inventorier les points disponibles, évaluer la possibilité d'en créer des nouveaux et lister d'éventuels investissements pour améliorer la qualité des prélèvements laboratoire et fiabiliser la lecture des résultats obtenus. A l'avenir ce travail permettra également un dialogue simplifié avec l'Agence Régionale de Santé pour actualiser les évolutions d'acheminement de l'eau des réseaux et les programmes d'analyses sanitaires associés.



Exemple de marquage →

02

Changements à venir d'alimentation en eau de Saint-Egrève / Fontanil-Cornillon et de St Georges / Notre Dame de Commiers.

Le Schéma Directeur prévoit de sécuriser les communes dont les ressources seront bientôt fragilisées par le dérèglement climatique. Deux projets majeurs ont été initiés :

- Le raccordement des communes de St-Egrève et du Fontanil-Cornillon sur le réseau Drac au niveau du Pont Barrage avec création d'un réseau d'adduction de plusieurs kilomètres, d'une station de pompage et d'un nouveau réservoir sur le site de La Monta.
- Le raccordement des communes de St Georges et de Notre Dame de Commiers au puit des Isles du Drac (Vif). Là aussi, un réseau d'adduction, 3 stations de pompage et un nouveau réservoir seront réalisés. Ces 2 projets, chacun de l'ordre de 5 M€, aboutiront en 2025.



Réservoir de Jouchy rénové →

03

Livraison des travaux de rénovation de Jouchy

Avant sa mise en distribution, l'eau pompée dans les forages de Jouchy à Saint Pierre de Mésage est stockée dans un réservoir de deux cuves de 4000m³. L'une construite en 1967, l'autre en 2002. Ces ouvrages jouent un rôle important en mettant en charge l'intégralité des volumes produits par le site (14 à 16 millions de m³ par an – 40 000 m³/jour.)

Avec ses 55 ans, la plus vieille cuve présentait des signes de détériora-

tion (fissures sur les cuves, éclats de béton, prémisses d'infiltration d'eau depuis le toit, fatigue du revêtement interne) qui justifiait de réhabiliter l'intérieur et étanchéifier la toiture.

Pour cette opération confiée à Artelia, la phase étude s'est déroulée d'avril à septembre 2021, et la phase travaux de septembre à mars 2022.

Le coût de l'opération était chiffré à 424 470 € HT. La livraison des travaux a eu lieu en avril 2022.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE

S²LO



PARTIE 4

La distribution d'eau

↑ Cyril et Hervé : agents d'exploitation en mission de recherche de fuite

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION



← Remplacement d'une conduite percée

01

Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 576 km de réseau de distribution.



← Ventouse

02

Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).



← Compteur d'eau

03

Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 174 840 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITE ET DE LEUR RÉPARATION

En 2021, le service d'exploitation de la régie a fait développer une nouvelle application de suivi des interventions. Opérationnelle en juillet 2021, cette application est de mieux en mieux utilisée par les équipes, comme le montre l'augmentation d'activité entre 2021 et 2022. Cette augmentation tient à la fois du meilleur usage de l'application, mais aussi d'un accroissement d'activité, l'année 2021 ayant encore connu des ralentissements d'activité pendant les confinements.

	Régie directe	EDGA	Total
Recherches de fuites 2021	221	167	388
Recherches de fuites 2022	514	135	649
Interventions sur canalisation 2021	98	45	51
Interventions sur canalisation 2022	156	39	195
Interventions sur branchements 2021	188	41	229
Interventions sur branchements 2022	350	41	398

LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

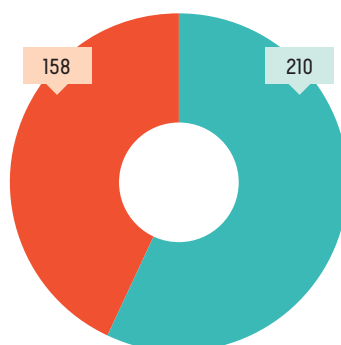
Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau. Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée. Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable et la SPL EDGA planifient un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

Le taux de contrôle des régulateurs n'est pas satisfaisant. Pour la partie

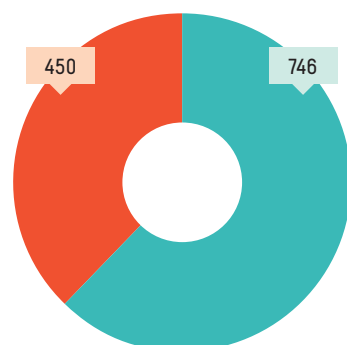
EDGA (50/91), la priorité de travail a été dédiée à la recherche de fuite ; pour la partie Régie (160/277), le retard est concentré au secteur NE qui a subi un fort taux d'absentéisme causé par des arrêts maladie prolongés.

Le taux de contrôle des ventouses est satisfaisant sur la partie régie (746/815). Pour EDGA, le contrôle préventif des ventouses est fait une année sur deux, le parc n'a pas été contrôlé cette année.

Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2022



Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2022



■ Réalisé ■ Non réalisé



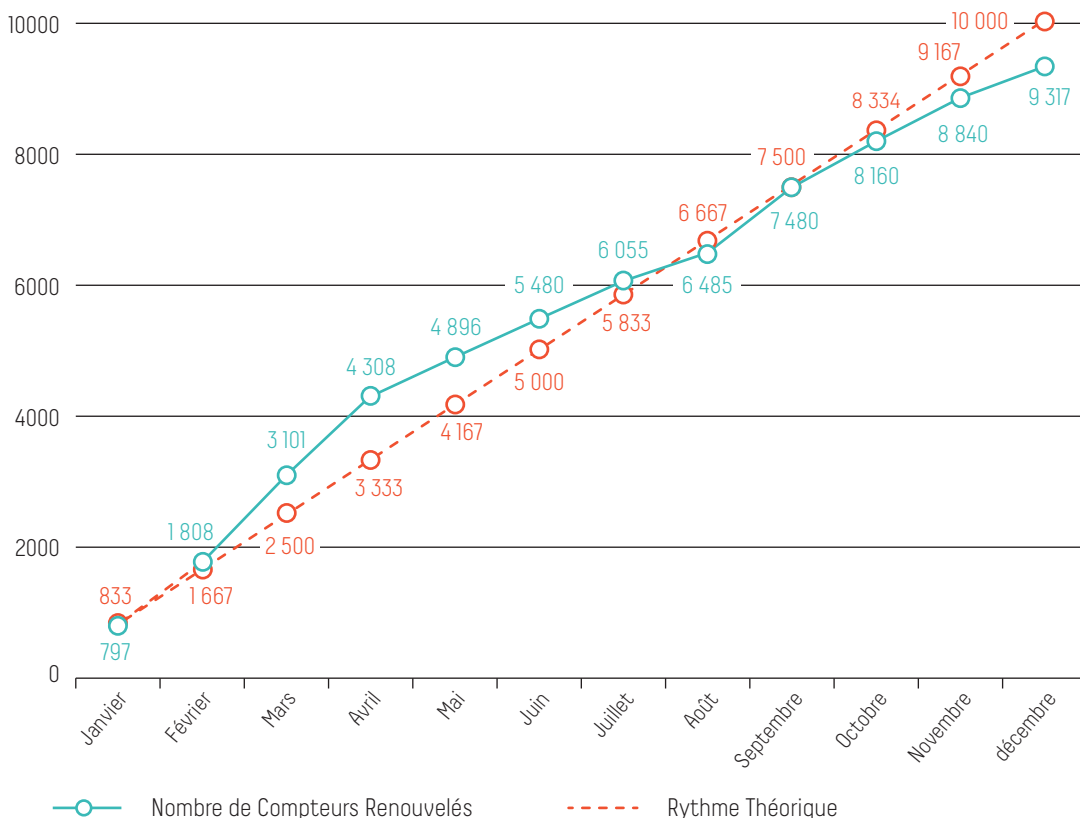
LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUELEMENT

La pyramide des âges est disponible en annexe.

Le budget 2022 prévoyait 10 000 compteurs à renouveler (Régie d'exploitation et SPL EDGA). En 2022, 9 317 compteurs ont été renouvelés. Suite au PCA Covid, les compteurs faciles d'accès dans les colonnes montantes ont déjà été faits. Par conséquent, les tournées concernent davantage de compteurs difficiles d'accès que les années précédentes.

	2020	2021	2022
Compteurs remplacés	6 161	9 035	9 317

Renouvellement des compteurs



PROJETS CONDUITS EN 2022 POUR LA DISTRIBUTION

Maxence et Julia sur un entretien de régulateur →



01

Développement d'une stratégie pour la recherche de fuite

Le territoire étant soumis aux sécheresses répétées provoquées par le dérèglement climatique, la lutte contre les fuites est plus que jamais un enjeu majeur. La priorité d'exploitation et d'investissement est mise sur les sources sensibles aux étiages et sur les réseaux sans solution de secours.

Une personne du service a accepté le rôle de responsable à temps plein de la recherche de fuite. Dans cette spécialisation, elle sera chargée de définir la stratégie et les protocoles de recherche de fuite. Cette mission comprend la gestion du matériel de détection, certains outils de métrologie, la surveillance des débits de nuit, l'organisation des opérations de recherche de fuite et une part de conseil dans l'optimisation des réseaux.

02

Plan d'action sur la sécurité du personnel

Dans une optique d'amélioration de la sécurité de nos agents, un poste de technicien animateur sécurité a été créé. Mutualisé avec l'assainissement, il aura pour objectif de développer une culture et d'instaurer une forte démarche sécurité.

Au moyen d'un plan d'action de prévention dynamique planifiant la structure, les pratiques et les outils il devra identifier, réduire voire éliminer les risques d'accidents.

Pour ce faire, l'utilisation du document unique est primordiale dans l'élaboration des points d'actions sensibles à corriger. Une collaboration se crée avec l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de cette culture sécurité.



↑ Pose de bi-pass à Montchaffrey par Thibault



03

Fusion des équipes d'exploitation de Vif et Pont de Claix

Lors du transfert de compétence des communes à la Métropole au 1er janvier 2015, le service d'exploitation a été organisé sur la base de 8 secteurs. Cette organisation transitoire constituait un premier cliquet permettant aux agents de passer d'une gestion communale à intercommunale.

Cependant, ce maillage impliquait des équipes réduites : huit personnes au maximum. Cette taille ne permettait pas une gestion sereine des périodes de congés, le départ simultané de plusieurs agents ou encore la gestion de crise. C'est pourquoi les secteurs ont progressivement été fusionnés de huit à quatre secteurs.

En 2022 le service d'exploitation a achevé ce travail avec la fusion du secteur 1 (basé à Vif) et du secteur 5 (basé au Pont de Claix).

← Cyril et Cédric : Les muscles du secteur SO

FOCUS SUR UNE GESTION DE CRISE : SÉCHERESSES ET ORAGES

En 2022, le service d'exploitation a été touché par une crise et 3 pré-crisis. Ces événements ont connu un retour à la normale en quelques heures, sauf pour la crise de la Dhuy au mois d'août (10 jours). Selon nos exigences de démarche qualité ISO 9001, tous ces événements font l'objet d'un retour d'expérience pour corriger les pratiques de travail afin d'éviter que surviennent de nouvelles difficultés de même nature. Cette page revient sur la crise de la Dhuy.

AOÛT 2022 : CRISE DE LA DHUY : PIC DE TURBIDITÉ

Un violent orage est survenu dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 août après une très longue sécheresse. Cette configuration a provoqué un pic très important de turbidité sur les sites de production de la Dhuy dans le Grésivaudan qui alimentaient tout ou partie des communes de La Tronche, Corenc, Meylan, Domène et Murianette. Ce pic n'a pas été signalé à la Régie par l'opérateur en charge des ouvrages de productions du Grésivaudan. Les agents sont intervenus nuits et jours pour ouvrir les interconnexions de secours, réaliser les purges et opérer les analyses de qualité.



Plus de 300 analyses supplémentaires ont été réalisées dans les semaines suivant cette crise. Si cet événement technique était sérieux, le qualificatif de crise provient d'erreurs de communication avec la Saur et avec le public qui en ont empêché l'anticipation et compliqué la gestion. Désormais, les communes sont quasi-intégralement alimentées par les champs captant métropolitain du Drac et de la Romanche. Suite au retour d'expériences, plusieurs optimisations de réseaux et d'instrumentation ont été faites ou programmées et les procédures de communication en temps de crise ont été réécrites.

La majorité des réseaux de distribution métropolitains ont souffert d'une sécheresse intense et longue cet été 2022. Les débits des sources ont par endroit été inférieurs aux débits nécessaires à la consommation d'eau potable. La baisse du besoin la nuit a par endroits permis le remplissage progressif des réservoirs pour ne pas avoir recours aux camions citernes. En cette période estivale nous rappelons que les essais sur poteaux incendie et les lavages de réservoir sont déprogrammés. De même nos équipes accentuent leurs efforts de recherche de fuites pour limiter au maximum les pertes en eau.

L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

Les efforts de la Régie d'exploitation et de la SPL EDGA dans la lutte contre les fuites ont permis de réduire les volumes perdus dans les fuites de l'ordre de 1,5 millions de m³ par an depuis 2017, soit près d'un tiers du volume perdu initialement.

	2018	2019	2020	2021	2022
Total production	33 706 954 m ³	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³
Total exportation	5 217 445 m ³	5 628 637 m ³	6 040 183 m ³	6 468 793 m ³	6 969 983 m ³
Total importation	1 831 416 m ³	1 831 871 m ³	2 121 845 m ³	2 035 031 m ³	1 631 177 m ³
Total consommation (année civile)	25 226 246 m ³	25 733 356 m ³	25 128 374 m ³	25 293 570 m ³	25 229 338 m ³
Rendement global GAM	85,7 %	88,4 %	85,6%	86,1%	87%
Seuil réglementaire GAM	74,6%	74,8%	76%	76%	76,2%
Volumes perdus dans les fuites	5 094 678 m ³	4 127 433 m ³	5 244 363 m ³	5 137 907 m ³	4 823 777 m ³
Indice linéaire de pertes (ilp)	8,1 m ³ /km/j	6,5 m ³ /km/j	8,2 m ³ /km/j	8,9 m ³ /km/j	8,4 m ³ /km/j

On observe une réduction progressive des volumes perdus dans les fuites, qui a été entravée pendant les cessations d'activité de la période covid. Le rendement augmente par la conjugaison de la reprise d'activité et de

l'augmentation des exports vers le Grésivaudan. L'indice Linéaire de Pertes a subi une hausse en 2021, non pas par une augmentation des fuites (qui diminuent cette année là), mais par une révision du linéaire de réseau grâce à la

l'étude de domanialité.

Le volume d'exportation poursuit son augmentation par rapport aux besoins des industriels de la CC du Grésivaudan.



Les agents d'exploitation des réseaux du secteur SO à Pont de Claix ↗

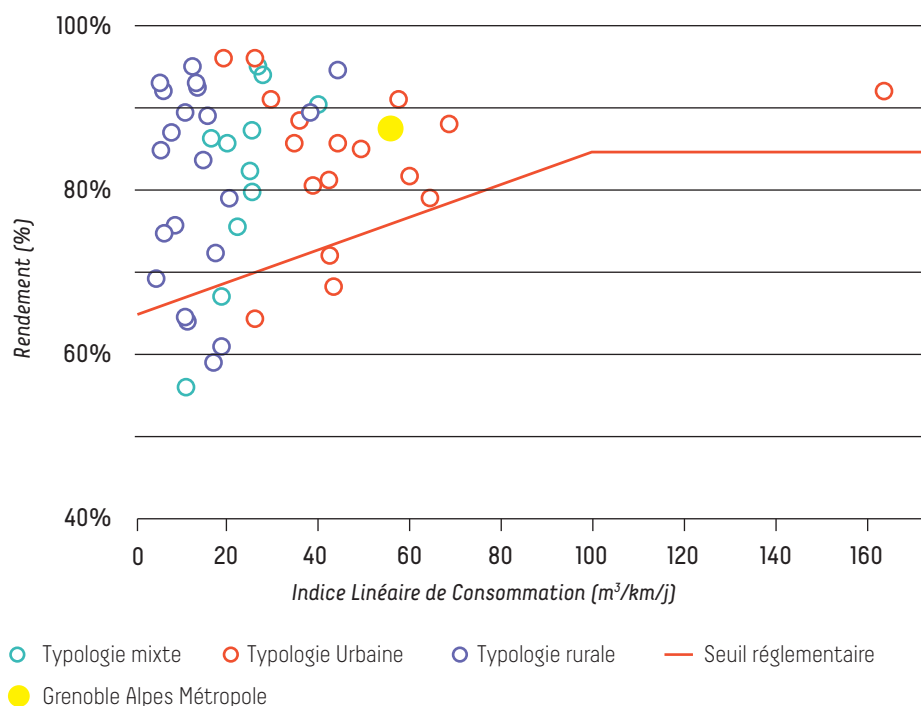


LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.

En 2022, il n’y a plus que 7 réseaux communaux dans ce cas.

Conformité des rendements au seuil réglementaire 2022



Les communes sous le seuil réglementaire seront prioritaires pour la programmation de travaux de renouvellement (service travaux) et feront l’objet de campagnes de fuites accrues (service d’exploitation). Pour 2022, il s’agit des communes de Brié-et-Angonnes, Domène, Fontaine, Le Gua, le Pont de Claix, Séchilienne et Vizille.

La liste suivante répertorie l’historique des réseaux ayant été élevés et maintenus au-delà du seuil réglementaire :

- 2017 : Saint Barthélémy de Séchilienne.
- 2018 : Grenoble, Claix, Notre Dame de Mésage, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Sassenage
- 2019 : Notre Dame de Commiers, Sarcenas
- 2020 : Claix, Saint Pierre de Mésage
- 2021 : Noyarey, Saint Georges de Commiers, Saint Paul de Varces
- 2022 : le Sappey en Chartreuse, Vaulnaveys le Haut, Seyssinet Pariset.

PARTIE 5

La qualité du service à l'utilisateur





LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER



← Facture d'eau

01

Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2023 de l'eau et de l'assainissement moyenne est de 3,36 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France est de 3,61 €/m³ TTC.



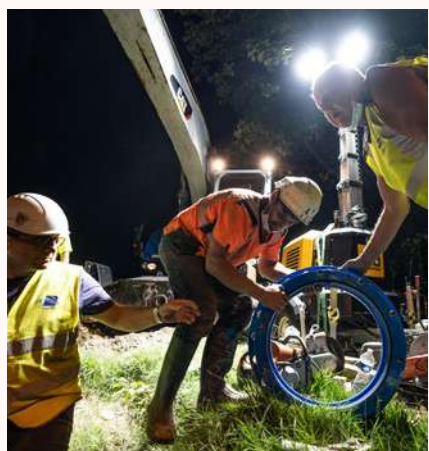
← Local d'accueil à Seyssinet-Pariset

02

La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d'eau potable est assurée par :

- 4 sites d'accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d'Hères.
- Un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement.
- Un standard d'astreinte (nuit et week-end).



← Chantier nocturne - Echirolles 2020

03

Les astreintes techniques

La Régie d'exploitation et la SPL EDGA sont organisées pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d'astreinte garantit la disponibilité de huit agents d'exploitation et d'un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

LES ABONNÉS DU SERVICE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb d'abonnés	163 671	165 545	171 101	170 133	170 662	170 346	172 369

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 955 visiteurs ont été accueillis.
- A Vaucanson, 9 802 visiteurs ont été accueillis.

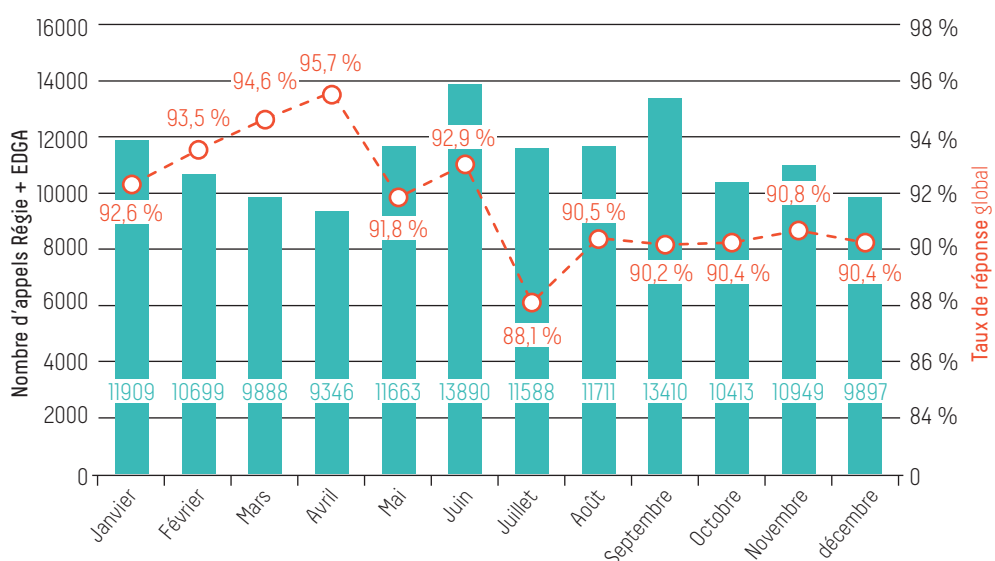
Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'activité téléphonique a représenté pour la régie métropolitaine 135 363 appels.

- La Régie a reçu 36 021 appels téléphoniques pendant les heures d'ouverture.
- 33 545 appels ont été pris en charge par le personnel de la Régie. Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 33 secondes.
- La SPL EDGA a reçu 99 342 appels téléphoniques dont 16 110 abandons rapides de l'appelant et 75 647 appels traités.
- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2022 est de 91,7%.

Temps d'attente moyen : 1 min 10



LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

	Courriers reçus	Délai moyen de réponse (j)
Total	2 539	14,5
Courriers de réclamation	11	14

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant les interventions en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dossiers liés à l'exploitation Régie					
Nombre de dossiers	14	13	6	7	7
Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA					
Nombre de dossiers	17	9	17	16	18

DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération 1DL210442 du 02 juillet 2021 a confirmé la poursuite de ce dispositif.

- Axe 1** : nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 3 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
- Axe 2** : une allocation d'une moyenne de 69 € a été accordée à 9 615 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 662 000 € TTC répartie à part égale entre le budget assainissement (33%), le budget eau potable (33%) et le budget principal de GAM (33%)
- Axe 3** : Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 035,79€. Le Département a accordé 321 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 71 057 €.
- Axe 4** : Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m3 d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations.

PROJETS CONDUITS EN 2022 POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

Numéro unique pour les abonnés de la régie eau et ajustement des horaires

En avril 2022, le numéro unique a été déployé et les horaires d'accueil élargis. Cela a permis d'améliorer nettement la qualité de traitement des appels : taux de réponse : +3 points et temps moyen d'attente : -25 secondes par rapport à 2021.

De nouvelles plages d'ouverture au public ont été proposées et analysées : le vendredi après-midi et le créneau de 12h à 13h30. Après analyse des flux pendant l'année sur ces 2 nouvelles plages d'ouverture, il a été décidé pour 2023 d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils entre 12h30 et 13h30.

02

Refonte des interface Web Usagers

En juillet et septembre 2022, les plateformes en ligne dédiées aux usagers ont été repensées pour plus d'ergonomie : l'Agence en ligne offre de nouvelles fonctionnalités pour suivre et organiser son/ses contrats d'abonnements (gestion par groupe de contrats, suivis de ses demandes, remise d'index hors connexion, ...), et la nouvelle page « Eau potable » du site de la Métropole permet d'accéder plus rapidement aux informations essentielles et aux remontées d'incidents.

03

Stabilisation des effectifs

Plusieurs postes dont 1 poste d'encadrant ont fait l'objet d'un contrat pérenne, après plusieurs mois de manque d'effectifs. Cela a permis de renforcer le collectif et de stabiliser l'organisation au sein des équipes.



↓ Marie-Laure agente d'accueil du pôle abonné du secteur Sud

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE

PARTIE 6

les investissements et travaux

LE PROGRAMME DE TRAVAUX D'EAU POTABLE

LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE CETTE ANNÉE

Le budget prévisionnel 2022 prévoyait une enveloppe budgétaire totale de 11.8 M€ HT au sein du budget annexe consacrée aux opérations de :

- renouvellement des réseaux de distribution communaux ;
 - amélioration et rénovation des ouvrages et réseaux de production ;
 - sécurisation des réseaux ;
 - accompagnement de programmes d'aménagements de surface ;
 - protection de la ressource ;
 - campagne reprise branchements plomb ;
 - réorganisation hydraulique et rationalisation.
- La programmation 2022 comptait un total de 188 opérations en études et un prévisionnel de réceptionner 54 chantiers.

Comme en 2020, elle a été fortement impactée par le contexte de crise pandémique due au COVID-19 puis les conséquences économiques de tension sur les prix et les approvisionnements dues à la relance économique après la crise du covid-19 puis à la guerre en Ukraine.

Deux consultations ont dû être déclarées sans suite. Également, les discussions concernant les demandes indemnitaires, des difficultés de délais de rendus des prestations d'études et de disponibilités des équipes de maîtrise œuvre et travaux ont décalé des mises en chantier. Enfin, suites à mobilités, des postes n'ont pas été pourvus en raison des très fortes difficultés à recruter sur les postes de chargés de travaux réseaux humides.

LES TRAVAUX RÉALISÉS

		2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellement adduction	Linéaire (m)	1 850	5 187	1 062	2 467	1 320
	Taux sur l'année (%)	0,71 %	2,01 %	0,41 %	1,11%	0,59%
Renouvellement distribution	Linéaire (m)	15,054	16 726	8 049	8 926	12 536
	Taux sur l'année (%)	0,87 %	0,97 %	0,47 %	0,51%	0,72%
Renouvellement total	Linéaire (m)	16 904	21 913	9 111	11 393	13 856
	Taux sur l'année (%)	0,85 %	1,10 %	0,46% ¹	0,58%	0,70%
Création	Linéaire (m)	0	0	0	593	0

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

Si en 2019, le taux de renouvellement dépassait le seuil objectif de 1%, il a été fortement impacté depuis 2020 par la crise COVID-19 puis par le contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine avec un décalage des opérations réceptionnées.

TAUX DE RENOUVELLEMENT SUR 5 ANS

Adduction	Distribution	Total
1,41%	0,72%	0,81%

Le taux moyen sur 5 ans est de 0,81% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon les données de synthèse SISPEA, sur les données annuelles sur le prix et la performance des services publics collectif de l'année d'exercice 2021, à l'échelle nationale, sur les 4137 collectivités ayant produit l'indicateur sans anomalie apparente, le taux de renouvellement sur 5 ans des réseaux est de 0.81%. Pour les collectivités des communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, et syndicat de départements, il est de 0.75%. Pour les métropoles, il est de 0,62%.

¹ Impacté par la crise COVID-19

BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- La gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux,
- La réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages,
- La sécurisation et les interconnexions entre ressources,
- Et enfin, la protection et la préservation des ressources.

2022, année de lancement des premières opérations majeures du schéma directeur

Après la réception de 4 opérations en 2021, 2022 a été l'année de lancement des premières opérations majeures de sécurisation / interconnexions entre secteurs de la Métropole mais aussi de réorganisation hydraulique et d'optimisation des patrimoines existants. A ce titre, ont été enclenchées en études ou travaux, les opérations suivantes :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord – Ouest (études et travaux),
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) (études).
- Sécurisation eau potable Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) et de Pont de Claix (Marcellines) (études),
- Réorganisation hydraulique pour abandon réservoir des Fées par renforcement des canalisations rues du Maupas, du 19 mars 1962 et avenue de St Jean (RD1532) sur la commune de Noyarey,
- Restructuration et renouvellement de canalisations de distribution associées, alimentation par le secteur du Mollard en vue de l'Abandon du Réservoir du Churut (Le Sappey-en-Chartreuse).

En outre, 4 opérations d'amélioration du système AEP ont également été réalisées et réceptionnées :

- Maillage St Martin Le Vinoux / St Egrève - Rue de la Gare,
- Alimentation du secteur de La Combe de Gières depuis Le Murier (St Martin d'Hères),
- Réhabilitation complète du Réservoir de Superchamp (Champ sur Drac),
- Et enfin, réhabilitation du Réservoir des Mathieux (Séchillienne).

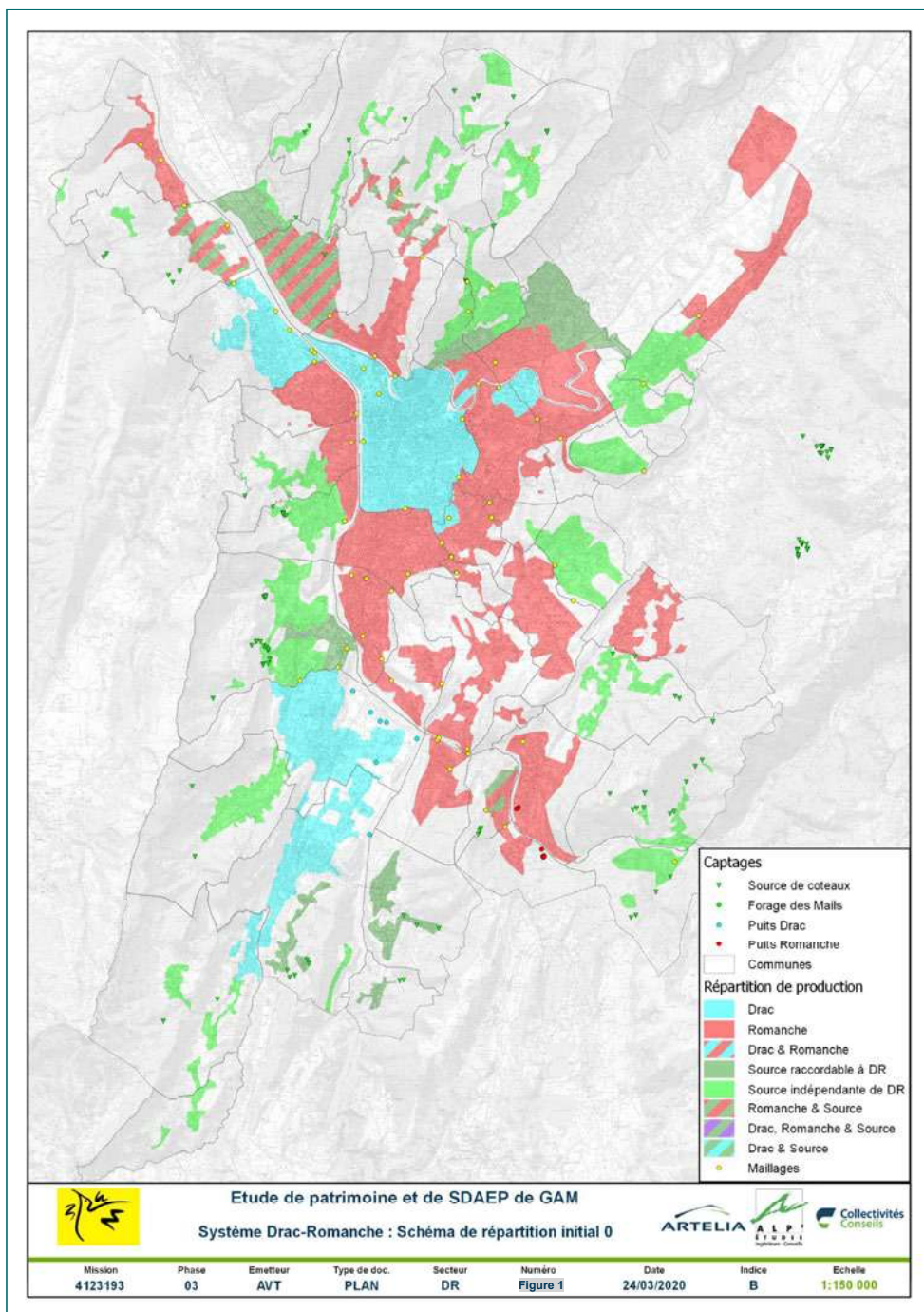


Nouvelle répartition plus équilibrée d'utilisation des deux ressources majeures Drac et Romanche

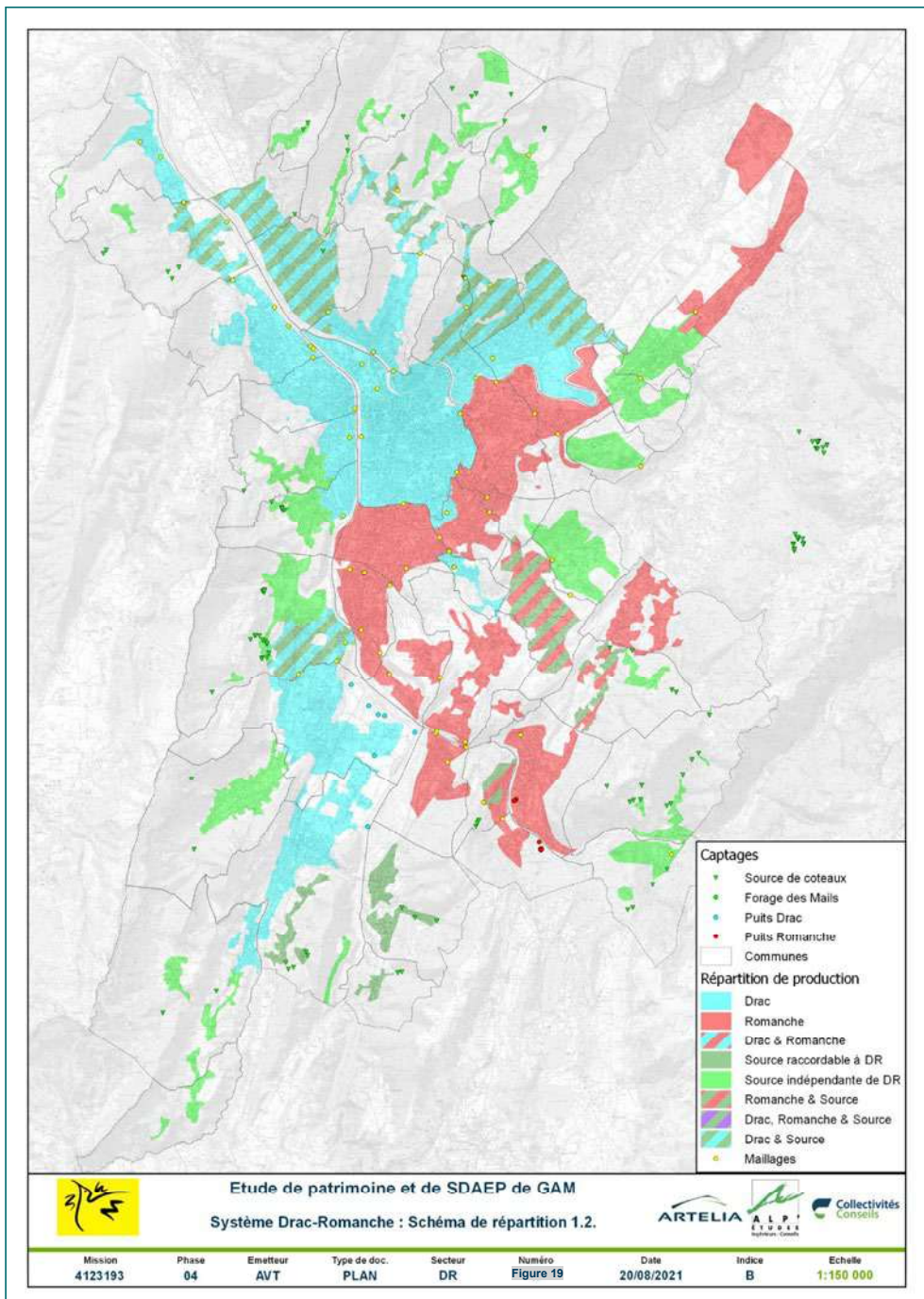
De 2020 à 2022, plusieurs modifications d'alimentation de communes depuis le système Drac – Romanche ont été réalisées en lien avec l'exploitant EDGA. Ces modifications dans la répartition ont été réalisées afin de mieux faire face aux demandes futures sur les différentes

branches et mieux utiliser ces 2 ressources majeures qui n'ont, malgré tout, pas les mêmes capacités de prélèvement et de production : la ressource Drac ayant une capacité plus importante d'où le rééquilibrage réalisé.

Situation en 2020



Situation en 2023



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE

S²LO

PARTIE 7

La gestion financière



↑ Travaux à Vizille rue du Général de Gaulle – octobre 2022

LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2023...

Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement 2023 ».

PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE L'EAU POTABLE

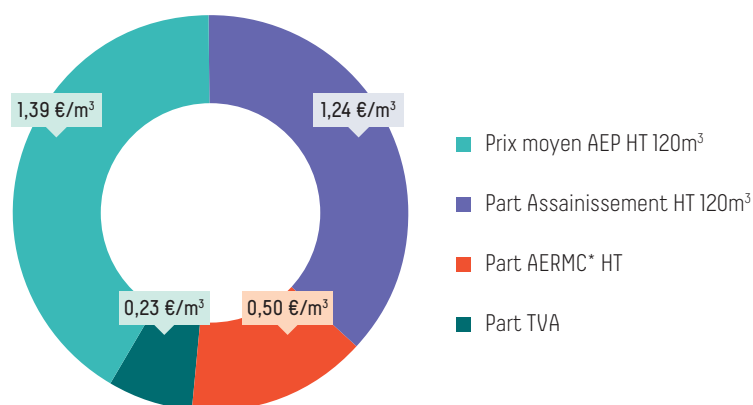
- Un tarif de l'eau potable (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Trois redevances fléchées vers l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer les aménagements du territoire préservant la ressource en eau
- Une TVA.

Les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation.

LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2022 de l'eau et de l'assainissement est de 3,36 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des Métropoles en France est de 3,61 €/m³ TTC.*

Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2022

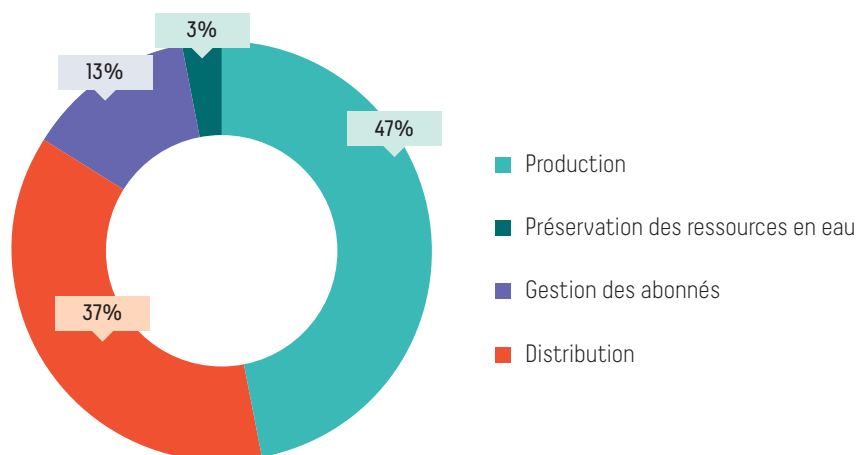


*Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.

Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.

...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie de l'eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d'adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d'exploitation, la réparation des infrastructures de production, le contrat de gérance des champs captant avec EDGA, la redevance de prélèvement de l'AERMC, l'achat d'eau au Grésivaudan.

FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d'exploitation des réseaux de la Régie, le contrat de gérance des réseaux confiés à EDGA, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l'accueil du public. Cette section finance également l'allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d'affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l'eau.

* inclut 1,7M€ du contrat d'affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l'eau potable.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En millions d'euros)	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
Recettes d'exploitation	35,26	34,91	35,80
Dépenses d'exploitation	19,33	21,69	20,04
Épargne de gestion	15,93	13,21	15,76
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	0,30	-2,04	-2,03
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	16,23	11,17	13,73
Remboursement du capital de la dette	-1,50	4,37	4,35
Épargne nette	17,73	6,80	9,38

L'épargne nette 2022 s'élève à 9,38 M€, en baisse de 1,11 M€ par rapport à 2021. Elle permet cependant de couvrir 70,8 % des dépenses d'équipement.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 13,25 M€ (augmentation de 7,3 % par rapport à 2022) sont couvertes à hauteur de 70,8 % par l'épargne nette (9,38 M€). Les subventions s'élèvent à 0,2 M€. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2022.

(En millions d'euros)	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
Dépenses d'équipement	12,4	17,1	13,3
Financement investissement	18,4	7,0	9,6
Épargne nette	10,5	6,8	9,4
Subventions	1,4	0,2	0,2
Cessions	0,1	0,0	0,0
Autres recettes	6,3	0,0	0,0
Emprunt	0,0	0,9	0,0

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 45 M€ au 31 décembre 2022 contre 49,3 M€ au 31 décembre 2021, soit un désendettement de 4,3 M€.

(En millions d'euros)	CA 2021	CA 2022	Évolution
Encours brut Régie eau potable	49,3	45,0	-4,3
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,5	0,3	-0,2
Encours dette récup. Ville de Grenoble. Remboursement d'une partie de la dette trop transférée le 1 ^{er} janvier 2015.	-0,4	-0,2	-0,2
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,1	-0,1	0,0
Total encours dette récupérable.	-0,5	-0,3	-0,2
Total encours net Régie eau potable	49,3	45,0	-4,3

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

L'encours de dette est de 45,0 M€ au 31 décembre 2021. L'épargne brute 2022 s'élève à 13,73 M€. La durée d'extinction de la dette est de 3,2 ans.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette	63,7 M€	61,5 M€	59,3 M€	54,6 M€	49,3 M€	45,0 M€
Epargne brute	9,55 M€	9,92 M€	13,24	14,68	15,19 M€	13,73 M€
Durée d'extinction de la dette	6,7 ans	6,2 ans	4,6 ans	3,7 ans	3,2 ans	3,2 années

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés s'améliore grâce à l'accompagnement de proximité des agents d'accueil (valorisation des échéanciers de paiement) et possiblement par la démarche d'allocation sociale de l'eau.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayé net	2,38	2,21	1,65	1,4	1,5
Taux de réponse brut	3,36	3,05	3,02	2,5	2,7

PARTIE 8

Gouvernance et contrôle analogue



PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 15 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2022.

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 8 séances en 2022. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collègues (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,

Il y a eu 6 séances en 2022. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 FEVRIER 2022	
1DL210991	Nomination du directeur des régies eau et assainissement de Grenoble Alpes Métropole
1DL210884	Rapport sur les orientations budgétaires 2022
CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2022	
1DL220137	Acquisitions d'actions détenues par la commune de Saint Etienne de Saint Geoirs dans la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes
CONSEIL METROPOLITAIN DU 8 JUILLET 2022	
1DL220390	Présentation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de d'eau potable
1DL220391	Présentation du rapport annuel 2021 du délégataire pour la gestion de l'eau sur la commune de Saint Martin le Vinoux
1DL220167	Travaux d'aménagement et d'entretien sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble Alpes Métropole - 4 lots -Autorisation au Président de signer les accords-cadres à bons de commande
1DL220384	Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau de la rue Général De Gaulle et des rues adjacentes sur la commune de Vizille. Autorisation au Président à attribuer le lot n°1 : travaux de réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées en ligne.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2022	
1DL220585	Contrat de gérance relatif aux missions associées à la production et à la fourniture d'eau potable n°2018-895 conclu avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes :avenant n°4
1DL220317	Budget annexe régie Eau potable - Décision modificative n°1, Exercice 2022
CONSEIL METROPOLITAIN DU 18 NOVEMBRE 2022	
1DL220676	Cession d'une action détenue par Grenoble Alpes Métropole dans la SPL «Eaux de Grenoble Alpes » à la commune de LALLEY
1DL220681	Acquisition d'une action détenue par la commune de SOUSVILLE dans le capital de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CONSEIL METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2022	
1DL220830	Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2023
1DL220885	Cession de 10 actions de Grenoble Alpes Métropole de la SPL Inovaction à la commune de Provey-sieux et à la commune de Montchaboud
1DL220831	Contrat d'affermage relatif à la relève, à la facturation, au recouvrement et à la gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement : avenant n°3.
1DL220819	Rapport sur les orientations budgétaires 2023

PROJETS CONDUITS EN 2022

01

Evolution des missions confiées à la SPL EDGA

Le 21 décembre 2018, la Collectivité adoptait par la délibération DL 180870 un contrat de gérance confiant à EDGA la gestion d'infrastructures de production d'eau potable. Ce contrat permettait la simplification des multiples relations entre la Régie et EDGA grâce à un contrat unique permettant de : réunir les conditions d'exercice du contrôle analogue, simplifier la rémunération de la SPL EDGA, massifier les flux financiers entre les structures, donner de la visibilité sur plusieurs années à EDGA et son personnel, clarifier les limites d'intervention, de travaux et de gestion du patrimoine et enfin permettre d'harmoniser les tarifs. Le cœur du contrat est dédié à l'exploitation des ouvrages de production et d'adduction du Drac et de la Romanche.

Les évolutions récentes amplifient l'enjeu majeur et fondamental que constitue ce patrimoine pour la Collectivité. Dans un contexte où le territoire est de plus en plus exposé au dérèglement climatique, à la fragilisation de la biodiversité, aux pandémies et de crises économiques, l'eau est plus que jamais un bien commun précieux qu'il convient de préserver et de maîtriser. Or la séparation des missions d'exploitation chez EDGA et de maître d'ouvrage chez la Collectivité complexifie la gestion de l'eau.

Au début de l'année 2023, la Collectivité a donc choisi d'appliquer la clause contractuelle de résiliation pour motif d'intérêt général. Cette fin de contrat implique la reprise en régie directe des missions d'exploitation, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre. Une proposition de reprise sera offerte au personnel. Un protocole d'accord et de nombreux groupes de travail seront engagés en 2023 pour garantir la continuité de service en 2024.

02

Politique tarifaire 2023 : non application de l'inflation pour soutenir le budget des habitants

Après 7 années de réformes tarifaires progressives la délibération du 17 décembre 2021 adoptait une grille tarifaire unique pour l'ensemble des abonnés au service d'eau potable de la Métropole. L'harmonisation des nombreux anciens tarifs communaux été conduite par un groupe de travail politique qui cadraient les évolutions tarifaires avec trois préoccupations principales :

- garantir l'équilibre financier du service,
- maîtriser l'autofinancement du budget annexe de l'eau potable pour financer le programme de travaux issu des conclusions du schéma directeur d'alimentation eau potable (adopté par la délibération n°11 du 05 juillet 2019),
- maîtriser les effets des variations tarifaires sur les budgets des ménages.

Ces travaux ont porté leurs fruits, L'équilibre financier du service est assuré, et l'autofinancement maîtrisé. Par ailleurs le taux de réalisation de certaines dépenses d'investissement s'est avéré en deçà du prévisionnel, diminuant de fait le besoin d'emprunt et donc la charge financière reportée.

Pour ces raisons, le Conseil métropolitain dans sa délibération IDL220830 a choisi de reconduire les mêmes tarifs que pour l'année 2022, sans même appliquer l'inflation prévisionnelle de la dernière loi de finances 2023 (+4,2%), comme cela est habituellement pratiqué. Dans la période économique difficile pour de nombreux foyers et entreprises, cette proposition constitue un effort de solidarité envers les abonnés de l'eau et de l'assainissement.

LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

LES CONTRATS

Contrat de gérance	Installations de production et d'adduction des champs captant du Drac et de la Romanche
Contrat de gérance	Exploitation des réseaux de Champ-sur-Drac, Claix, Grenoble, Mont-Saint-Martin, Noyarey, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize
Contrat d'affermage	Facturation, recouvrement et gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement

LES OBJECTIFS CONTRACTUELS

Au travers des contrats de gérance, EDGA a pour objectif de performance de maintenir un rendement des réseaux de distribution au-delà du seuil réglementaire.

Les rendements sont disponibles en annexe. Tous les rendements des réseaux confiés à EDGA dépassent le seuil réglementaire.

LE COÛT DES CONTRATS

	2020	2021	2022
Gérance Production	5 220 985 € HT	5 495 278 € HT	5 555 956 € HT
Gérance Distribution	2 904 700 € HT	2 896 626 € HT	3 289 064 € HT
Affermage gestion des abonnés	2 997 762 € HT	3 332 634 € HT	3 467 994 € HT

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant

d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission se réunira en mai 2023 pour étudier l'exercice 2022 des contrats de la SPL EDGA.

FAITS MARQUANTS DES CONTRATS DE LA SPL EDGA

Gérance production	Gérance distribution
<ul style="list-style-type: none"> - Curage décennale de la barrière hydraulique - Gestion de crise de la période de sécheresse - Essai du maillage le plus important entre les réseaux Drac et Romanche (maillage de l'Oratoire) pour la première fois, en vue de la réalimentation du réseau par la ressource DRAC, pour mettre des travaux de renforcement de réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépassement de 90% du rendement global des communes du contrat - Intégration de St Martin le V. dans le contrat de gérance - Accompagnement des travaux sur le Rondeau. - Casse de la conduite de distribution du réservoir malhivert à Claix.

PARTIE 9

Défense extérieure contre l'incendie



↑ Poteau Incendie et son arceau posés dans les règles de l'art

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.



↑ Poteau incendie

01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.



↑ Plaque de bouche incendie

02

Les bornes incendie sont aussi des prises sur le réseau mais sans poteau installé. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.



← Bâche incendie

03

Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m³. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

PARC EN GESTION	PRIVÉ	PRIVÉ SOUS CONVENTION	PUBLIC	TOTAL
Borne Incendie	10		108	118
Cuve enterrée	5		9	14
Bâches (et citernes fixes)	30		21	51
Point d'eau naturel	5		1	6
Poteaux incendie	1724	66	4460	6250
Poteaux d'aspiration	2		4	6
Total	1776	66	4603	6445

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

RENOUVELLEMENT D'HYDRANTS

Sur un parc de 4 500 PEI, les besoins de renouvellement sont justifiés par le vieillissement des équipements, les accidents, l'évolution urbanistique et les non conformités des anciens modèles.

En 2022, l'unité DECI a remplacé 36 po-

teaux (en plus des poteaux remplacés ou créés lors des opérations de travaux sur réseaux d'eau potable).

Une bâche incendie a également été posée à Saint Barthélémy de Séchillienne.

LIMITER AU MAXIMUM L'INDISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsque le contrôle est appliqué sur un poteau privé, la Métropole averti le propriétaire de sa responsabilité de réaliser une mise en conformité du poteau incendie. L'état opérationnel

des poteaux incendie contrôlés fait l'objet d'un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « restreint », « indisponible ». Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI.

Le SDIS a procédé en 2022 à une modernisation de son logiciel de gestion des hydrants : REMOCRA, permettant désormais de réaliser des inventaires fiables du parc ainsi que son niveau de disponibilité.

Statut	PEI publics et privés
DISPONIBLES	6 155
INDISPONIBLES	155
NON CONFORMES	135

CONVENTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Lorsque le domaine public peut être défendu par un PEI sis sur le domaine privé, GAM propose aux propriétaires une convention de partenariat pour le contrôle et/ou la maintenance du PEI.

A ce jour, 66 conventions de mise à disposition d'un hydrant privé existent.

En 2022, une convention a été signée au Sappey en chartreuse. Le nombre de conventions nouvelles à signer est

beaucoup moins important que dans les années précédentes pour deux raisons principales : la plupart des conventions nécessaires a déjà été adoptée dans les années précédentes ; et la mise en conformité des réseaux d'eau potable alimentant les hydrants publics est en amélioration permanente, ce qui réduit la quantité de convention nécessaire avec le privé.

PROJETS CONDUITS EN 2022 POUR LA DECI

01

Sécurisation ZAC Champ-sur-Drac : pose de crépines dans le canal EDF

Pour sécuriser contre l'incendie la ZAC de Champ-sur-Drac, le réseau prévoit une prise d'eau dans un canal appartenant à EDF.

Lors des essais réalisés par le SDIS en 2021, des poissons du canal se sont faits aspirés, révélant que les installations étaient dépourvues de filtre au niveau de la prise d'eau.

En septembre 2022, la société Hydrokarst a été missionnée pour équiper la prise de deux crépines, nécessitant l'intervention de trois hommes grenouilles.

Nouvelle crépine dans le canal →



Livraison des citernes mobiles ↓

02

Livraison de deux citernes mobiles de 15 m³

Certains réseaux ne sont alimentés que par un unique réservoir. Ainsi tout chantier de rénovation de ces ouvrages oblige à fermer le site, coupant ainsi l'unique alimentation en eau du secteur.

Le chantier de rénovation de Planfay a montré que les 2 citernes déjà achetées en 2021 pouvaient ne pas suffire à sécuriser un secteur. Par conséquent, deux nouvelles citernes mobiles de 15 m³ ont été acquises pour servir de réserve incendie temporaire à usage exclusif des pompiers.

Un chantier en a bénéficié en 2022 : le réservoir Superchamp à Champ-sur-Drac.

03

Tournée de contrôle des bornes de puisage

Le vol d'eau d'entreprise sur les poteaux incendie (rouges) et bornes de puisage (vertes – voir photo) est une pratique fréquente. Cette année l'unité DECI a participé à l'état des lieux des bornes de puisage installées sur GAM, afin de préciser lesquelles étaient d'usage public ou privé.

Les bornes privées seront équipées d'un compteur et les secteurs dépourvus de prise d'eau officielle seront progressivement équipés de 2 bornes Moneca par an. Cette année, les installations ont été faites sur Domène et Veurey-Voroize.



Contrôle de borne de puisage au Fontanil ↓

LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

.....

La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), le niveau de dépense est stable. On constate une augmentation des dépenses de prestations du fait de l'absence d'un agent en accident du travail durant 10 mois, d'un affinage de la ventilation des crédits, et de la hausse des achats de matières et de fournitures par rapport à 2021.

FONCTIONNEMENT				
Nature	CA 2021	Total Budgétaire	CA 2022	% RÉALISATION 2022
611 - Contrats de prestations de service	52 283,43	125 889,00	87 552,66	69,55%
615232 - Réseaux	48 527,31	11 600,00	10 205,63	87,98%
6068 - Autres Matières et fournitures	9 831,60	28 400,00	15 993,50	56,32%
61521 - Terrains	0	2 111,00	2 110,61	99,98%
TOTAL DES DEPENSES	110 642,34	168 000,00	115 862,40	68,97%

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	CA 2021	BP 2022	Total 2022 (BP+DM+VC)	CA 2022	Réalisé
Mise en conformité des hydrants	37 087	120 000	120 000	112 521	93,8%
Mise en conformité des PEI	211 320	200 000	121 805	121 805	60,9%
Renouvellement des hydrants	111 065	225 700	225 700	158 003	70,0%
Défense Extérieure Contre l'Incendie	8 520	4 300	4 300	2 145	49,9%
TOTAL DES DEPENSES	367 993	550 000	550 000	394 474	71,7%

Globalement, les dépenses d'investissement en matière de DECI concernent le remplacement de poteaux incendie hors service, l'ajout de points d'eau et d'incendie (PEI) conformément aux normes et l'installations de nouvelles bâches et d'aménagement en milieu naturel.

Le niveau de consommation des crédits 2022 (394 K€) est supérieur à l'année 2021 (368 K€) du fait de la reprise des travaux, de la hausse des tarifs et de l'installation d'une bâche à eau sur une zone jusqu'alors non défendue, sur Saint Barthélémy de Séchillienne.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE



PARTIE 10

Annexes



↑ Roland en mission de recherche de fuite

ANNEXES

Sommaire

- | | |
|--|---|
| 61 Annexe générale
Indicateurs réglementaires
du rpqs | 71 Annexe investissements
Bilan des travaux de
renouvellement de l'année |
| 62 Annexe générale
Données de base au
01.01.2022 | 74 Annexe usagers
Moyens de facturation |
| 64 Annexe générale
Volume circulant | 75 Annexe usagers
Convergence des parts fixes
(€/an HT) |
| 65 Annexe production
Conformité du contrôle
réglementaire | 76 Annexe usagers
Convergence des parts
variables (€/m ³ HT) |
| 66 Annexe production
résultats des autocontrôles | 77 Annexe usagers
Grille tarifaire unique 2022 |
| 67 Annexe production
Consommation électrique des
champs captant | 78 Annexe usagers
Facture d'eau et
d'assainissement 2022 |
| 67 Annexe production
Production d'énergie
électrique | 79 Annexe gestion financière
Bilan des marchés publics |
| 68 Annexe distribution
Rendement communaux | 80 Annexe gestion financière
Balance économique |
| 69 Annexe distribution
Explications sur les variations
importantes de rendement | 81 Annexe gouvernance
ODJ des conseils
d'exploitation |
| 70 Annexe distribution
Pyramide des âges des
compteurs | 82 Annexe gouvernance
ODJ des comités des usagers |
-

ANNEXES GÉNÉRALES

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Protection des ressources et qualité de l'eau		2020	2021	2022
P108.3	Avancement protection de la ressource	60%	60%	60%
P101.1	Taux de conformité bactériologique	99,3%	99,3%	99,3%
P102.1	Taux de conformité physico-chimique	98,9%	99,3%	99,0%

Le réseau de distribution		2020	2021	2022
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5	86,1	87,0
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	9,1	9,8	9,8
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/j)	8,2	9,1	8,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,84%	0,81%	0,74%

La qualité de service aux abonnés		2020	2021	2022
D101.1	Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1	445 059	446 612	448 457
P155.1	Taux de réclamations (/1000 abo)	0,23	0,38	0,06
P151.1	Taux d'interruptions non programmées (/1000abo)	0,47	0,98	1,00
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	2 j	2j	2j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%	100%

Les aspects économiques et financiers		2020	2021	2022
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,7	3,2	3,2
D102.0	Prix TTC du service au m ³ (au 1 ^{er} janvier N+1)	3,34	3,36	3,36
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,65	1,4	1,5
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/m ³)	0	0	0

**DONNÉES DE BASE
AU 01.01.2023**

	Habitants	Abonnés	Linéaire Adduction	Linéaire Distribution en Km
TOTAL GAM	448 457	172 455	246	1 576
ROCHFORT	/	/	27,80	/
JOUCHY PRE-GRIVEL	/	/	101,81	/
REVEL	/	/	24,40	/
RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE	/	/	13,97	/
Bresson	664	364	0,00	12,50
Brié-et-Angonnes	2533	1 091	0,00	30,94
Champ-sur-Drac	1306	622	0,00	21,97
Champagnier	3255	1 479	0,00	22,61
Claix	7927	3 502	11,10	46,34
Corenc	4101	1 730	3,85	38,95
Domène	6670	3 351	0,60	22,90
Échirolles	36970	7 289	0,00	81,99
Eybens	10112	2 653	0,00	58,55
Fontaine	23049	11 732	0,00	52,62
Gières	7140	3 560	0,00	24,77
Grenoble	158240	51 003	0,00	242,07
Herbeys	1370	677	0,00	18,97
Jarrie	3797	1 930	0,00	29,18
La Tronche	6559	2 768	2,50	29,52
Le Fontanil-Cornillon	3404	1 161	0,43	17,55
Le Gua	1794	899	4,70	33,00
Le Sappey-en-Chartreuse	10879	4 952	0,00	32,89
Meylan	1133	578	1,00	12,28
Miribel-Lanchâtre	18221	8 930	9,18	62,89
Mont-Saint-Martin	454	187	0,60	5,90
Montchaboud	337	51	0,00	2,80
Murianette	83	159	0,40	3,46
Notre-Dame-de-Commiers	859	407	0,00	14,01
Notre-Dame-de-Mésage	543	234	0,25	3,87
Noyarey	1121	503	0,90	10,15
Poisat	2242	1 080	3,50	18,77
Le Pont-de-Claix	2120	951	0,00	9,82
Proveysieux	513	245	1,40	9,73
Quaix-en-Chartreuse	901	428	13,20	21,12
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	428	231	0,20	7,90
Saint-Égrève	16015	7 919	1,20	64,03
Saint-Georges-de-Commiers	2592	1 111	0,90	16,91
Saint-Martin-d'Hères	38188	16 080	0,00	86,19
Saint-Martin-le-Vinoux	5851	2 598	0,00	35,75
Saint-Paul-de-Varces	2235	1 023	1,80	16,74
Saint-Pierre-de-Mésage	784	336	0,00	7,35
Sarcenas	227	124	1,90	6,40
Sassenage	11339	5 704	0,00	51,02
Séchilienne	1043	400	2,50	9,68
Seyssinet-Pariset	11792	5 615	0,00	36,65
Seyssins	7907	2 468	6,00	33,91
Varces-Allières-et-Risset	8329	3 174	0,80	41,21
Vaulnaveys-le-Bas	1341	546	2,15	11,18
Vaulnaveys-le-Haut	3983	1 587	0,00	29,50
Venon	767	355	1,88	7,63
Veurey-Voroize	1420	697	0,00	26,73
Vif	8614	4 078	6,00	58,64
Vizille	7305	3 893	0,00	36,71

VOLUMES CIRCULANTS

Les principaux sites de production d'eau potable sont les sites de Rochefort et de Jouchy-Pré Grivel. L'eau distribuée provient majoritairement du sous-sol métropolitain (plus de 90%).

	Millions m ³	%	Millions m ³	%	Millions m ³	%
1) Étape de production	2020		2021		2022	
Drac (Rochefort)	13,4	37 %	14,8	40 %	15,6	42 %
Romanche (Jouchy & Pré-Grivel)	15,9	44 %	15,2	41 %	15,2	41 %
Puits des Isles du Drac	0,6	2 %	0,7	2 %	0,6	2 %
Sources locales	4,4	12 %	4,2	11 %	4,1	11 %
Volumes importés (Grésivaudan-Bréduire)	2,1	6 %	2,0	6 %	1,6	4 %
2) Étape de distribution						
Volumes mis en distribution sur le réseau	30,4	83,4%	30,4	82,5%	30,1	81,2%
Volumes exportés vers le Grésivaudan et SMU	6,0	16,6%	6,5	17,5%	7,0	18,8%
3) Étape de consommation						
Volumes consommés autorisés (GAM)	25,1	69 %	25,3	69 %	25,2	68 %
Volumes exportés vers le Grésivaudan et SMU	6,0	17 %	6,5	18 %	7,0	19 %
Volumes de pertes sur la distribution	5,2	14 %	5,1	14 %	4,8	13 %
4) Étape de facturation						
Volumes comptabilisés	24,0	67 %	24,8	67 %	24,0	65 %
Volumes exportés vers le Grésivaudan et SMU	6,0	17 %	6,5	18 %	7,0	19 %
Volumes non comptabilisés	1,1	3 %	0,5	1 %	1,2	3 %
Volumes de pertes sur la distribution	5,2	13 %	5,1	14 %	4,8	13 %

ANNEXES PRODUCTION

CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE			
	Contrôles de l'ARS	Conformité 2021 (%)	Conformité 2022 (%)	Nb total de prélèvements 2022	Conformité 2021 (%)	Conformité 2022 (%)	Nb total de prélèvements 2022
GLOBAL METRO		99,25%	99,26%	1210	99,32%	98,99%	198
JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche)		100,00%	99,68%	310	99,68%	100,00%	37
ROCHFORT (Drac)		100,00%	ND	ND	100,00%	ND	0
Bresson		100,00%	100,00%	4	100,00%	ND	0
Champagnier		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Champ-sur-Drac		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Claix		100,00%	100,00%	42	100,00%	100,00%	10
Corenc		100,00%	100,00%	13	90,91%	100,00%	5
Domène		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Échirolles		97,96%	100,00%	41	ND	ND	0
Eybens		100,00%	88,89%	9	100,00%	ND	0
Fontaine		97,87%	100,00%	39	100,00%	100,00%	6
Gières		98,00%	100,00%	15	100,00%	ND	0
Grenoble		99,60%	99,51%	204	100,00%	100,00%	11
Jarrie		100,00%	100,00%	4	ND	ND	0
La Tronche		92,11%	97,56%	41	92,31%	100,00%	7
Le Fontanil-Cornillon		100,00%	100,00%	16	100,00%	100,00%	4
Le Pont-de-Claix		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	2
Le Sappey-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	3
Meylan		100,00%	100,00%	34	100,00%	100,00%	8
Montchaboud		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Mont-Saint-Martin		100,00%	100,00%	3	ND	100,00%	1
Murianette		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	4
Notre-Dame-de-Commiers		100,00%	100,00%	4	100,00%	100,00%	4
Notre-Dame-de-Mésage		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	4
Noyarey		100,00%	100,00%	13	100,00%	100,00%	2
Poisat		100,00%	100,00%	9	ND	ND	0
Proveysieux		100,00%	100,00%	9	0,00%	75,00%	4
Quaix-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	4
Saint-Égrève		100,00%	96,88%	32	100,00%	100,00%	6
Saint-Georges-de-Commiers		100,00%	100,00%	14	100,00%	100,00%	13
Saint-Martin-d'Hères		100,00%	100,00%	40	100,00%	100,00%	1
Saint-Martin-le-Vinoux		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	2
Saint-Paul-de-Varces		100,00%	100,00%	24	100,00%	100,00%	4
Saint-Pierre-de-Mésage		100,00%	100,00%	6	100,00%	100,00%	2
Sarceñas		100,00%	100,00%	6	100,00%	100,00%	2
Sassenage		100,00%	100,00%	14	100,00%	100,00%	2
Séchilienne		100,00%	95,83%	24	100,00%	100,00%	4
Seyssinet-Pariset		100,00%	100,00%	20	100,00%	100,00%	6
Seyssins		100,00%	95,65%	23	100,00%	100,00%	4
Varces-Allières-et-Risset		100,00%	100,00%	13	100,00%	75,00%	4
Vaulnaveys-le-Bas		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	2
Vaulnaveys-le-Haut		100,00%	100,00%	7	100,00%	100,00%	2
Veurey-Voroize		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	4
Vizille		89,29%	89,47%	19	100,00%	100,00%	3
Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre		97,77%	100,00%	30	100,00%	100,00%	11
Brié et Angonnes, Herbeys et Venon		100,00%	100,00%	18	100,00%	100,00%	4

- **Vizille : 2021** : les réseaux du hameau de Pierre-Plate connaissent des températures élevées pendant l'été.
- **Échirolles : 2022** : les résultats s'expliquent par la rareté des prélèvements faits dans la commune. La contre-analyse a corrélé la non-conformité à un prélèvement sur un branchement privé.
- **Proveysieux/Varces-Allières-et-Risset : 2022** : les résultats physico-chimiques s'expliquent par la détection de plomb sur d'anciennes canalisation privés non-représentatives du réseau d'eau public.

RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

COMMUNES	AUTOCONTRÔLE METROPOLE		AUTOCONTRÔLE SPL EDGA	
	Analyses Microbiologiques		Analyses Microbiologiques	
	Conformité 2022 %	Nombre prélèvements	Conformité 2022 %	Nombre prélèvements
ROCHEFORT	-	-	99,80	501
JOUCHY PRE-GRIVEL	-	-	99,51	1436
Bresson	-	-	ND	ND
Brié et Angonnes	100,0	14	-	-
Champ sur Drac	-	-	100,0	3
Champagnier	-	-	ND	ND
Claix	-	-	100,0	22
Corenc	100,0	117	-	-
Domène	98,84	86	-	-
Echirolles	100,0	17	-	-
Eybens	100,0	20	-	-
Fontaine	100,0	22	-	-
Gières	100,0	6	-	-
Grenoble	-	-	100,0	17
Herbeys	92,42	66	-	-
Jarrie	100,0	12	-	-
La Tronche	97,35	151	-	-
Le Fontanil Cornillon	100,0	22	-	-
Le Gua	97,60	125	-	-
Le Sappey en Chartreuse	97,14	35	-	-
Meylan	98,58	211	-	-
Miribel Lanchâtre	100,0	17	-	-
Mont Saint Martin	-	-	100,0	4
Montchaboud	100,0	2	-	-
Murianette	97,40	77	-	-
Notre Dame de Commiers	100,0	26	-	-
Notre Dame de Mesage	-	-	100,0	6
Noyarey	-	-	100,0	8
Poisat	100,0	6	-	-
Pont de Claix	100,0	1	-	-
Proveysieux	-	-	100,0	12
Quaix en Chartreuse	-	-	100,0	10
Saint Barthélémy de Séchilienne	95,0	20	-	-
Saint Egrève	100,0	48	-	-
Saint Georges de Commiers	100,0	28	-	-
Saint Martin d'Hères	92,0	25	-	-
Saint Martin le Vinoux	-	-	100,0	19
Saint Paul De Varcès	98,99	99	-	-
Saint Pierre de Mésage	ND	ND	-	-
Sarcenas	96,67	30	-	-
Sassenage	-	-	100,0	17
Séchilienne	96,67	131	-	-
Seyssinet/Pariset	100,0	20	-	-
Seyssins	100,0	21	-	-
Varcès/Allières et Risset	-	-	100,0	14
Vaulnaveys le Bas	100,0	24	-	-
Vaulnaveys le Haut	100,0	20	-	-
Venon	94,03	134	-	-
Veurey Voroize	-	-	100,0	14
Vif	96,50	143	-	-
Vizille	95,65	46	-	-

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L'essentiel de la consommation d'électricité de l'eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

	Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir		Des puits de Rochefort jusqu'au réservoir de Bresson		Moyenne pondérée
	Volume élevé (m ³ /an)	KWh énergie sur facture	Volume élevé (m ³ /an)	KWh énergie sur facture	Nombre moyen de KWh pour élever 1m ³ d'eau
2018	16 111 939	2 271 211	12 892 984	2 433 343	0,14
2019	15 636 852	2 307 677	12 966 618	2 364 812	0,15
2020	16 288 074	2 154 846	13 280 886	2 544 253	0,14
2021	15 399 940	2 217 570	15 182 313	2 286 436	0,15
2022	14 992 802	2 282 104	15 365 551	2 438 175	0,15

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Microcentrale du Champa (le Gua)

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua). Cette station est en rénovation depuis septembre 2018, la production électrique est interrompue jusqu'à la livraison des travaux, prévue en 2023

Picocentrale du Pleurey (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d'alimenter en électricité le télétransmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l'eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d'altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n'était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d'un raccordement au réseau électrique. C'est un équipement inédit dans l'agglomération, installé avec l'aide d'une microentreprise grenobloise.



↑ Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation

ANNEXES DISTRIBUTION

RENDEMENT COMMUNAUX

RENDEMENTS COMMUNAUX	2017	2018	2019	2020	2021	2021
GRENOBLE ALPES METROPOLE	82,0%	85,7%	88,4%	85,6%	86,1%	87,0%
Bresson	88,1%	95,8%	98,9%	83,9%	79,0%	77,80%
Brié-et-Angonnes	58,2%	68,1%	67,8%	64,5%	64,5%	63,3%
Champagnier	93,2%	85,0%	93,8%	89,0%	75,5%	71,3%
Champ-sur-Drac	86,9%	86,6%	85,0%	92,6%	85,5%	89,5%
Claix	61,9%	66,7%	67,3%	71,0%	79,7%	81,3%
Corenc	82,0%	87,6%	76,5%	89,6%	86,3%	80,7%
Domène	75,9%	85,1%	86,6%	65,4%	71,8%	72,0%
Échirolles	82,5%	91,3%	89,2%	81,3%	79,0%	81,1%
Eybens	88,2%	94,4%	95,6%	86,3%	97,1%	98,6%
Fontaine	91,4%	91,9%	86,0%	86,0%	84,9%	70,5%
Gières	83,8%	83,6%	99,4%	99,4%	80,4%	97,6%
Grenoble	84,1%	88,9%	91,0%	89,0%	92,0%	93,1%
Herbeys	77,3%	71,3%	87,2%	86,9%	89,8%	83,3%
Jarrie	91,4%	88,9%	84,7%	86,0%	94,7%	85,8%
La Tronche	86,2%	85,1%	82,7%	80,5%	81,6%	82,5%
Le Fontanil-Cornillon	82,2%	91,2%	84,9%	90,0%	90,3%	81,3%
Le Gua	74,8%	72,8%	63,2%	60,7%	55,8%	64,1%
Le Pont-de-Claix	91,6%	92,8%	96,4%	97,7%	82,4%	75,0%
Le Sappey-en-Chartreuse	67,0%	56,7%	58,5%	64,1%	60,7%	74,1%
Meylan	94,9%	92,4%	94,0%	88,3%	85,5%	90,1%
Miribel-Lanchâtre	82,7%	76,9%	76,6%	55,5%	63,6%	84,1%
Montchaboud	70,0%	82,1%	66,9%	89,6%	92,4%	94,3%
Mont-Saint-Martin	75,0%	73,0%	81,4%	73,4%	69,4%	77,6%
Murianette	86,0%	93,0%	94,9%	94,4%	87,3%	87,9%
Notre-Dame-de-Commiers	48,5%	46,5%	87,6%	75,1%	72,2%	72,3%
Notre-Dame-de-Mésage	62,8%	85,6%	83,4%	84,9%	94,9%	85,0%
Noyarey	61,1%	72,4%	69,3%	76,4%	82,2%	83,0%
Poisat	92,4%	93,8%	99,1%	91,6%	96,0%	98,5%
Proveysieux	45,5%	67,3%	76,8%	71,2%	74,6%	83,9%
Quaix-en-Chartreuse	64,2%	71,2%	92,5%	68,0%	84,8%	81,1%
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	83,3%	88,6%	94,6%	110,0%	92,2%	84,5%
Saint-Égrève	79,2%	80,1%	81,5%	77,0%	81,1%	76,5%
Saint-Georges-de-Commiers	67,2%	83,3%	83,2%	61,0%	95,9%	84,7%
Saint-Martin-d'Hères	86,3%	90,8%	90,7%	89,3%	90,6%	79,6%
Saint-Martin-le-Vinoux	89,8%	86,3%	90,3%	92,3%	94,1%	93,6%
Saint-Paul-de-Varces	51,0%	56,0%	68,4%	50,5%	75,3%	81,6%
Saint-Pierre-de-Mésage	43,8%	61,2%	56,0%	70,8%	89,6%	85,6%
Sarceñas	58,6%	60,7%	85,6%	92,1%	93,4%	81,1%
Sassenage	69,4%	91,1%	89,7%	85,0%	88,3%	87,1%
Séchilienne	37,0%	39,2%	37,1%	50,6%	58,8%	54,7%
Seyssinet-Pariset	88,3%	80,7%	79,2%	78,7%	68,0%	74,1%
Seyssins	77,8%	72,3%	79,4%	76,8%	85,5%	86,3%
Varces-Allières-et-Risset	83,5%	87,0%	85,6%	89,0%	91,0%	89,1%
Vaulnaveys-le-Bas	78,4%	72,4%	80,5%	86,5%	83,9%	80,7%
Vaulnaveys-le-Haut	64,3%	71,0%	68,3%	66,3%	66,9%	69,0%
Venon	82,6%	82,8%	82,5%	67,0%	92,7%	77,4%
Veurey-Voroize	87,7%	98,2%	84,9%	85,6%	89,5%	90,0%
Vif	71,5%	70,4%	85,9%	86,2%	87,2%	90,5%
Vizille	54,7%	57,4%	63,2%	53,8%	59,6%	64,3%

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 5 POINTS		
Miribel-Lanchâtre	2021	Résultat conjointe de la RDF et des travaux de renouvellement chemin des adrets = 625 ml.
	2022	Hausse du rendement : Fuite en domaine privé après compteur général. Le compteur existe, mais n'était pas enregistré dans Waterp. Impasse des fleurs, chemin des Adrets. Estimation de la fuite = 1,5m³/h pendant 150j.
Gières	2021	Baisse du rendement : des travaux sur des ouvrages d'art ont obligé à ouvrir le maillage de secours de SMH vers Gières entre mars et novembre. Lorsque ce maillage a été fermé en novembre, Denis Roux a pu contrôler à nouveau ses débits de nuit, ce qui a révélé qu'une fuite de 6m³/h s'était déclenchée pendant cette période. La recherche de fuite a eu lieu en février 2022.
Le Sap- pey-en- Chartreuse	2022	Fuite en domaine privé impasse de Jayères pendant toute l'année : 19 000 m³ de fuite (comptée dans les 80000 de consommation).
	2022	Renouvellement d'1,1 km de distribution dans les opérations de maillage entre les réservoirs Mollart et Churut.
Le Gua	2022	Le compteur des Rossets s'est bloqué 2 fois dans l'année, ce qui contribue à une augmentation du rendement et pourra expliquer une possible baisse en 2023.
	2022	Travaux de renouvellement de 90ml route des grands Amieux
Saint-Paul- de-Varces	2021	Hausse de conso par augmentation des fuites après compteurs (+15000m³ sur 6 abonnés facilement identifiables, d'autres petites fuites privées sont possibles). En l'absence de relève lors du 1er confinement, ces fuites ont coulé plus longtemps.
	2021	Hausse de conso par hausse de l'urbanisme : donc chantiers de BTP et aussi +35 contrats d'abonnements entre 2019 et 2021 (+4%)
	2022	Recherche de fuite importantes cette année.
Seyssinet- Pariset	2021	Travaux intenses de renouvellement 756ml + branchements (354ml Rue Voltaire et Rousseau + 391ML Rue Bergès).
	2022	Réparation de fuites sur la partie haute de SP et remplacements de compteurs mal installés (> 3000m³ fuite).

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT (SUITE)

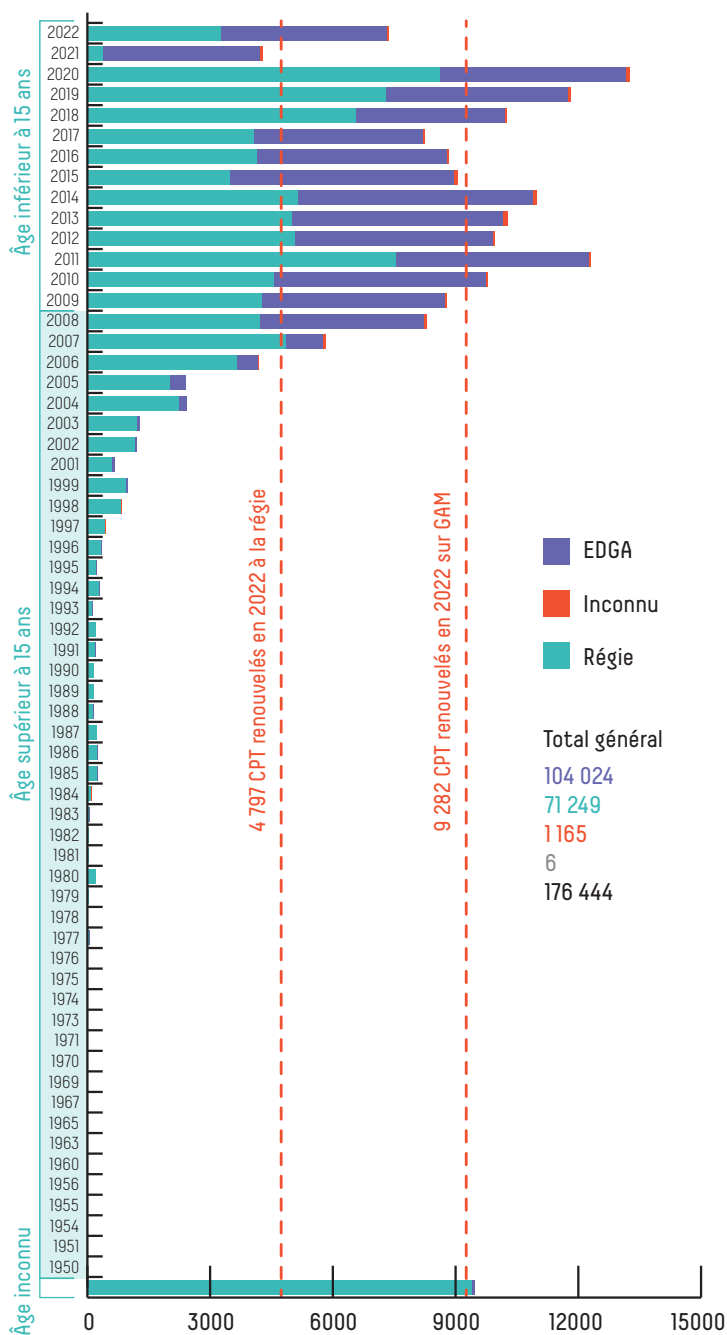
LES REGRESSIONS DE PLUS DE 5 POINTS		
Bresson	2020	baisse du rendement à cause de la chute de consommation du golf.
Venon	2022	Baisse du rendement : conjonction d'une baisse de consommation et de nouvelles fuites + réseau de très petite taille.
Fontaine	2020	Renouvellement sur la distribution : 171ml Balme Chamrousse
	2021	Travaux intenses sur la distribution : 1 580 ml renouvelés avec les branchements (745m rue de la Sure, 513m Balmes Chamrousse, 322ml rue Doyen Gosse.)
	2022	Après l'absence de relève en 2020 due au 1er confinement, la relève de 2021 a détecté plus de fuites en domaine privé que d'ordinaire, ce qui a conduit à la réparation de nombreuses fuites en domaine privé. Ce qui a provoqué une hausse de consommation en 2021, suivi d'une baisse en 2022.
	2022	Baisse de la consommation (-40km ³) : après l'absence de relève en 2020 due au 1er confinement, la relève de 2021 a détecté plus de fuites en domaine privé que d'ordinaire, ce qui a conduit à la réparation de nombreuses fuites en domaine privé.
Fontaine	2022	Baisse du rendement : Casses importantes dans l'année. Plusieurs fuites pour un total de 50m ³ /h ont été réparées en décembre 2022. Les rendements devraient être améliorés en 2023.
	2022	Baisse du rendement : Absentéisme important dans ce secteur par arrêt maladie. Le secteur n'a pas pu faire autant de recherches de fuites que d'habitude cette année. En 2023, le rythme de RDF est redevenu normal.
Sarcenas	2022	Baisse du rendement : réseau de très petite taille (<20km) = rendement élastique. Conjonction d'une baisse de consommation (-1000m ³) et de probables fuites pour seulement 1000m ³ .
Saint-Martin-d'Hères	2020	Renouvellement distribution important : 756 ml (beal, Bellonte, Frachon, Lenine, portail rouge).
	2021	+250 000 m ³ importés de la Romanche, mais conso similaire dans la ville. Il s'agit du volume lié à l'ouverture du maillage de secours SMH->Gières entre mars et novembre. Le détail est écrit plus haut, dans les commentaires 2021 de Gières.
	2022	Baisse du rendement lié à 3 facteurs : à l'apparition de fuites, la fin du transit des volumes de secours à destination de Gières, et la baisse importante de consommation des usagers cette année-là.
	2022	Travaux de renouvellement de 462ml rue Henry Revoy.
Saint-Georges-de-Commiers	2022	Baisse du rendement : baisse de consommation r/p à 2021 avec la réparation des fuites en domaine privé apparues pendant le confinement. Des fuites également sur le réseau. Le rendement retrouve son niveau de 2018 et 2019.
Notre-Dame-de-Mésage	2021	Augmentation de consommation en 2021 sur les abonnés.
	2021	Travaux intenses 580ml renouvelés Chemin des Platrières - RN 85 Bas rampe de Laffrey. Déplacement et renouvellement de la conduite d'eau potable liés à l'aménagement du lit d'arrêt de la DIR MED-Sécurisation DECI
	2022	La baisse de rendement correspond à un retour à un niveau normal. L'année 2021 voyait la conjonction d'une légère hausse de conso et d'une baisse d'alimentation (travaux 2021). Sur des réseaux si petit, les variations volumique ont des effets amplifiés sur le rendement.
Le Fontanil-Cornillon	2022	Baisse de rendement car casses importantes dans l'année (à l'arrosage mairie, les cafés fraica etc...), réparées en janvier 2023.
Jarrie	2020	Travaux importants sur la conduite de rue pierre dupeyron (diamètre 150 pour 600m de conduite.) d'où l'augmentation du rendement.
	2021	Chute de la consommation d'Arkema (-50km ³)
	2022	Reprise importante de la consommation d'Arkema (+87km ³)
Saint-Barthélemy-de-Séchillienne	2022	Baisse de rendement : cumul d'une légère baisse de conso et d'une légère hausse des fuites, sur un réseau si petit, les effets sur le rendement sont amplifiés. Le rendement reste de 84%
Le Pont-de-Claix	2022	Baisse de rendement : Conjugaison de 2 facteurs : 1) la conso de Vencorex diminue beaucoup en 2022 (-59km ³) suite à une fuite privée importante en 2021. 2) deux fuites importantes ont duré 6 mois car l'équipe était cette année encore en équipe réduite (2021 départs d'agents, 2022 arrêts maladie). L'équipe réduite a concentré ses efforts sur Echirrolles (qui a maintenu son rendement).
Herbeys	2022	Baisse du rendement : cumul d'une baisse de conso et d'une hausse des fuites.
Corenc	2022	Baisse de la consommation suite à la réparation de la fuite à la maison de correction rue de l'Eygala : -26000m ³ .



PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

31.12.2022	Âge inconnu	Âge > 15 ans	Âge < 15 ans	Total général
EDGA	9 447	25 159	69 418	104 024
REGIE	82	6 326	64 841	71 249
INCONNU	16	220	929	1 165
(vide)	2		4	6
Total général	9 547	31 705	135 192	176 444

Le besoin théorique de renouvellement est de 41 252 compteurs soit 23% du parc.



ANNEXES INVESTISSEMENTS

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

Commune	Intitue opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Champagnier	Maillage eau potable Carrefour chemin Sauzel / chemin de la côte	Réalisation d'un maillage sur conduite eau potable entre les communes de Jarrie et Champagnier	12	-	1	-
Corenc	Travaux eau potable et eaux usées chemin de Batonnière	Extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement de deux habitations dans le PPR du captage de Pré Rivoire. Mutualisation avec la réalisation de deux maillages et des travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable.	185	-	1	6
Corenc	Déconnexion et renouvellement et sécurisation eau potable et assainissement - Avenue des Ayguinards	Déconnexion du ruisseau de la Buissière à Meylan et Corenc, suppression d'un desableur, renouvellement et sécurisation eau potable et assainissement - Avenue des Ayguinards	206	-	-	-
Echirrolles	rue Jean Moulin : renouvellement eau potable - assainissement - défense incendie	renouvellement des reseaux eau potable eaux usées et eaux pluviales - création d'un maillage eau potable entre Echirrolles et Pont de Claix	300	-	1	21
Echirrolles	renouvellement eau potable rue fernand Pelloutier	renouvellement eau potable et création d'un maillage	500	-	2	15
Echirrolles	Renouvellement des réseaux eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales sur l'avenue de la République - Echirrolles	Renouvellement des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales (avec mise en place infiltration eaux pluviales de voirie sur site)	585	-	-	15
Fontaine	Rue Paul Vallier : extension réseau assainissement et renouvellement eau potable	Extension de zonage eaux usées pour mise en conformité et renouvellement coordonné de la distribution eau potable	116	-	-	6
Gieres	Maillage du réseau eau potable entre le Murier et la Combe de Gieres	Maillage eau potable pour alimenter la Combe de Gieres afin de supprimer le réservoir et poste de surpression existants.	255	-	-	9
Grenoble	Renouvellement assainissement et eau potable Bld de L'Esplanade	Renouvellement de certains tronçon d'assainissement et des branchements avant une opération de chemisage à venir. Renouvellement branchements eau potable+vannes	35	-	-	10
Grenoble	renouvellement assainissement rue Diderot (partie Nord)	renouvellement assainissement unitaire et eau potable	25	-	-	5
Grenoble	Renouvellement assainissement et eau potable rue de la Blanchisserie	renouvellement eau potable et assainissement	310			21
Grenoble	Chemin de l'Eglise - renouvellement eau potable	renouvellement eau potable	240			13
Grenoble	remplacement de vannes eau potable Ø600 ET 1000 rues A. Camus, Reynier et Mangin	renouvellement de vannes eau potable Ø600 et Ø1000			3	

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitue opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Grenoble	renouvellement eau potable rue Maupassant	Renouvellement eau potable	190			11
Grenoble	Sectorisation eau potable Cours Berriat	Pose débitmètre DN 200 N°59 Cours Berriat angle - rue Joseph Rey			1	
Grenoble	Aménagement échangeur du Rondeau - Phase 4 rue Hilaire de Chardonnet	Déviations du réseau eau potable diamètre Ø 1000 mm et déviation réseau d'eau usées Ø 700 mm pour les besoins travaux aménagements de l'échangeur du Rondeau	50			
Grenoble	Renouvellement du réseau d'eau potable rue Saint Roch	Renouvellement du réseau distribution d'eau potable en fonte DN80 sur 148ml	148			3
Grenoble	Renouvellement des branchements d'assainissement dans les rues Duployé, Le Brix, St-Exupery et Chatin - quartier Capuche	Renouvellements des branchements d'assainissement et déconnexion des eaux pluviales	195			20
Grenoble	Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements eaux usées et eau potable - Rue de Palanka	Renouvellement du réseau eau potable et de ses branchements avec renouvellement des branchements eaux usées et renouvellement de regards	75			3
Grenoble	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Docteur Hermite	Renouvellement du réseau eau potable et des branchements avec mise en conformité lorsque nécessaire	100			9
Herbeys	Renouvellement des réseaux eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le chemin du Noyaret	renouvellement de l'eau potable en coordination avec opération assainissement eaux usées sur le chemin Drevot pour la suppression d'un rejet au milieu naturel.	555			22
La Tronche	Renouvellement et sécurisation eau potable - Mise en séparatif chemin des résistants - impasse du Renevier	Renouvellement et sécurisation eau potable - Mise en séparatif assainissement chemin des résistants - impasse du renevier	407		2	8
La Tronche	Renouvellement eau potable chemin du coteau	Renouvellement et renforcement de conduite eau potable	240			13
La Tronche	Route de Chartreuse - Renouvellement assainissement et eau potable phase 1	Reprise des réseaux eau potable et assainissement en accompagnement du projet route de chartreuse	85			5
Le Fontanil-Cornillon	Rue de Louisiane maillage eau potable	Maillage eau potable entre Saint Egrève et le Fontanil dans le cadre du Grand bas service prévu au SDeau potable	294			
Le Gua	Route des grands Amieux - renouvellement distribution eau potable	renouvellement canalisation distribution en lien avec urbanisme diffus	90		1	1

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Le Sappey En Chartreuse	Travaux eau potable route du Col de Porte, chemin du Mollard, chemin du Churut	Restructuration et renforcement du réseau d'eau potable de la commune du Sappey-en-Chartreuse préalablement à la suppression des sources de Colour et du réservoir du Churut afin d'alimenter l'ensemble de la commune par le réservoir du Mollard.	1550			60
Notre Dame De Mesage	Montée Saint Sauveur -Route du Plan du Noyer - Travaux d'assainissement et d'eau potable	Mise en séparatif assainissement et renouvellement eau potable	441		1	17
Poisat	Renouvellement du réseau eau potable rue Mendès France et rue Antoine	renouvellement eau potable et création d'un maillage	600			26
Pont De Claix	dévoisement et renforcement de la conduite eau potable av. du Maquis de l'oisans	renouvellement et renforcement distribution eau potable en coordination ZAC	385			6
Sechillienne	Rues des Michalets et ALS - renouvellement du réseau eau potable mise en conformité des branchements et mise en séparatif du réseau assainissement	Renouvellement des réseaux eau potable, eaux pluviales, eaux usées et mise en conformité des branchements	780		2	35
Sechillienne	Réservoir des Mathieux : réhabilitation chambre de vannes et renouvellement réseau d'adduction	Renouvellement réseau adduction en PEHD Ø 90 m et chambre à vanne		80	2	
Seyssins	Rue de l'écuriel : renouvellement eau potable et branchements plomb	Renouvellement de la conduite de distribution eau potable avant GER voirie et mise en conformité des branchements (5 en plomb)	152			9
Seyssins	Création d'un réseau d'eau potable dans la rue de la Source	Création d'un réseau d'eau potable dans la rue de la Source en fonte de Ø 100 mm sur 200 ml	200			3
St Egreve	Réseau d'adduction de plaine rue de karben et san marino	Création de plusieurs tronçons de réseau d'adduction DN400 dans le cadre du SDeau potable	90	1140		
St Georges De Commiers	Rue de la Mairie - Pôle Médical-Travaux d'eau et d'assainissement	renouvellement des des reseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de la conduite d'eau potable - Création d'une conduite d'adduction	175	100	1	6
St Martin D'heres	Renouvellement eau potable rue Henry Revoy	Renouvellement du réseaux eau potable et mise en conformité des branchements	462			29
St Martin Le Vinoux	Renforcement distribution eau potable rue de la gare et maillage	Renforcement distribution et constitution d'un maillage avec le réseau de distribution de Saint Egrève avant opération d'aménagement de voirie	495		1	11

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
St Martin Le Vinoux	Renouvellement réseau distribution	Renouvellement réseau distribution en fonte Ø 150 mm sur 150ml et un Poteau d'incendie une ventouse et deux branchements	150		2	2
St Paul De Varcès	Travaux eau potable et eaux usées chemin des Mousses, chemin de Charrière Chaude, chemin du Sorbier, chemin du Col de l'Arc	Mise sous domaine public du réseau de distribution d'eau potable en sortie du réservoir des Mousses. Mutualisation avec les travaux d'extension du réseau d'eaux usées au carrefour entre le chemin des Mousses et le chemin de Charrière Chaude.	830			18
Varces Allieres Et Risset	Travaux eau potable rue Pierre Termier	Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable de la rue Pierre Termier préalablement à des travaux de requalification de la voirie.	235			12
Vaulnaveys Le Haut	Chemin de Mourachat- Renouvellement réseau eau potable	renouvellement distribution et suppression d'une canalisation publique traversant une parcelle privée	200		1	
Vizille	LA GAFFE Tranche 2 Bis - Av . P . ELUARD : Travaux d'assainissement et d'eau potable	renouvellement assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable	301			16
Vizille	Pont des Allas - déviation réseau pour travaux ouvrage art	Dévoisement réseau eau en encorbellement pour travaux ouvrage art Pont Allas-chemin des murs	30		1	
Vizille	Dévoisement eau potable pont Eugène Pottier pour travaux ouvrage art	Dévoisement réseau eau en encorbellement pour travaux ouvrage art Pont Eugène Pottier	35		1	
Vizille	Place de la Libération- Place du Château - Rue du Général de Gaulle - Travaux d'assainissement et d'eau potable	Mise en séparatif assainissement pour récupération charge polluante et suppression rejet et renouvellement eau potable	195			18
Vizille	Chemin de Maniguet - renouvellement assainissement eaux usées	Renouvellement en urgence du réseau assainissement	7			
Champ Sur Drac	réhabilitation du réservoir AEP de Superchamp- la combe de Champ-	réhabilitation du réservoir par démolition/ reconstruction cuve + remplacement canalisations/robinetterie/serrurerie CDV			1	
Notre Dame De Commiers	réhabilitation du réservoir de Mont gelas - chemin des Gourgy	réhabilitation conduites et équipements/ serrurerie CDV/cuves réservoir AEP + reprise départ distribution AEP	25		1	
Vizille	Rue du Général de Gaulle (entre la place H. BARBUSSE et Rue M. Thorez) - travaux d'assainissement et d'eau potable)	Création d'un réseau d'eaux usées gravitaire et d'un réseau d'eau usées en refoulement pour le station de pompage- reprise des branchement d'eau potable				9

ANNEXES USAGERS

MOYENS DE FACTURATION

La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des

usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

Paiement par :	2019		2020		2021		2022	
	Montants (m€)	Répartition	Montants (m€)	Répartition	Montants (m€)	Répartition	Montants (m€)	Répartition
Chèque et TIP	21.96	25,5%	18.35	22%	17.54	21%	14.73	18%
Carte bleue (internet)	4.93	5,73%	5.06	6%	6.13	8%	5.21	6%
Virement bancaire	30.70	35,64%	19.74	23%	20.99	25%	21.72	27%
Prélèvement unique	19.65	22,82%	32.24	38%	25.95	32%	26.59	33%
Mensualisation	8.17	9,49%	9.36	11%	11	13%	11.85	14%
Espèces	0,70	0,81%	0.58	1%	0.63	1%	0.59	1%
Prestataire Recouvrement							0.60	1%
TOTAL	86.14	100,00%	85.33	100%	82.24	100%	80.69	100%

Les mouvements

	2019	2020	2021	2022
Résiliations	23 634	20 879	23 072	22 680
Abonnements	22 470	21 300	23 423	23 629
Total mutation	46 104	42 179	46 495	46 309

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2023

Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager.HT	
DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25	31,00 €
DN 30	100,00 €
DN 40	225,00 €
DN 50	350,00 €
DN 60 et 65	350,00 €
DN 80	500,00 €
DN 100	500,00 €
DN 150	1 000,00 €
DN 200	1 500,00 €
DN 250	1 500,00 €
Part Variable Domestique métropolitaine (€HT/m³)	
Tarif domestique	1,1267 €/m ³
Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation (€HT/m³)	
Tarif non-domestique : En dessous de 500 m ³	1,1267 €/m ³
Tarif non-domestique : de 500 à 5000 m ³	1,4718 €/m ³
Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 m ³	1,6748 €/m ³

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2022



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° **104407823** DU 11 février 2022
CONTRAT **0611087**

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
www.grenoblealpesmetropole.fr

04 57 04 07 77

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h
Vendredi 8h30-12h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNE TYPE
75 AVENUE ARISTIDE BRIAND
38220 VIZILLE

Adresse du point de livraison
ABONNE TYPE
75 AVENUE ARISTIDE BRIAND
38220 VIZILLE

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2022 au 31/12/2022 **120 M³**

Production et distribution de l'eau potable	182,80 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,22 €

MONTANT NET A PAYER 403,22 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10.31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,40 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006110870104407823

ABONNE TYPE
75 AVENUE ARISTIDE BRIAND
38220 VIZILLE

Montant : **403,22 €**

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

005006110872 ABONNE TYPE

001581004105 79000000006110870104407823905151 40322



FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2023



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023 **120 M³**

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

*Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.*

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR8022455343
RUM : TIP00158100000006213560105110060

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 403,23 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 18000000006213560105110060906151 40323

ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique malgré la pandémie de COVID 19 qui perdure.

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre ACBC renouvelés	85	75	69	93	93
Nombre ACBC (lots) lancés	27	31	27	82	55
Nombre marchés (lots) lancés	64	58	34		
Nombre avenants passés	18	21	42	14	19
Nombre de marchés soumis en CAO	54	35	32	37	38
Nombre d'avenants soumis en CAO	5	5	7	2	5
Nombre de protocoles transactionnels	2	2	1	1	2
Nombres de délibérations rédigées	9	13	13	15	2
Nombre de dossiers rapportés au Président	66	98	63	84	25

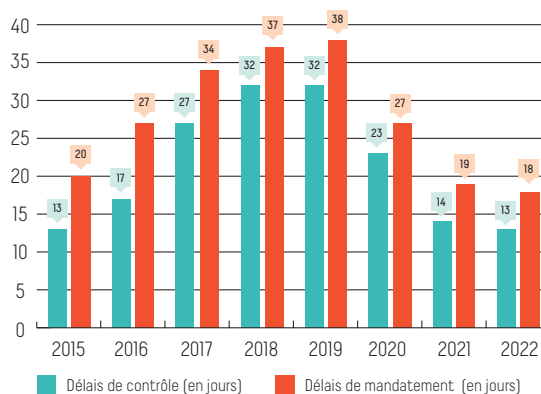
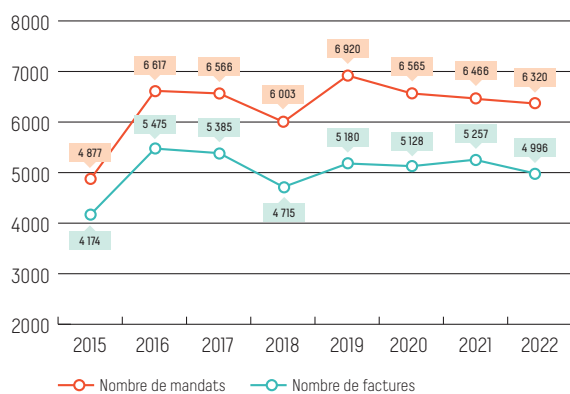
Exécutions des marchés

La reprise en régie de la station d'épuration d'Aquapole, le transfert des compétences eau potable, DECI et GE-MAPI ont doublé le nombre de factures à traiter. L'écart entre le nombre de factures et le nombre de mandats s'explique par le traitement en multi-budgets de cer-

taines factures (Eau, Assainissement, Eau pluviale).

Le nombre de factures traitées continue de croître.

Pour rappel, le délai réglementaire de paiement des factures est de 30 jours.



La Régie se fixe un objectif de mandatement de 20 jours maximum comprenant le délai de contrôle fixé à 14 jours maximum. Les 10 jours restant sont réservés au traitement par la Trésorerie Publique

Ces objectifs sont atteints depuis 2021 et continuent de progresser. Depuis 2020, on observe une nette amélioration des résultats par rapport à la période 2017-2019 tandis que le volume de factures s'est

maintenu. La dématérialisation de la chaîne de traitement et de visa des factures, une stabilisation et une montée en compétences de l'équipe ont contribué à l'amélioration des indicateurs.

BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	12 979 404,43	14 843 151,00	13 520 627,45
012	Charges de personnel	6 109 661,56	6 535 932,00	6 237 362,17
014	Atténuations de produits	10 077,00	22 000,00	4 616,00
65	Autres charges de gestion courante	230 854,92	293 144,00	278 859,67
66	Charges financières	950 723,24	961 000,00	921 618,08
67	Charges exceptionnelles	7 743,48	222 705,00	187 842,13
68	Dotations aux amortissements et provisions	145 412,00	1 071 747,00	1 071 747,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		20 433 876,63	23 949 679,00	22 222 672,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00	12 040 668,05	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 622 008,48	10 000 000,00	7 585 230,31
Total dépenses d'ordres de fonctionnement		7 622 008,48	22 040 668,05	7 585 230,31
Total dépenses de fonctionnement		28 055 885,11	45 990 347,05	29 807 902,81

CHAP	RECETTES	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
013	Atténuations de charges	3 179,66	38 000,00	8 001,19
70	Prestations de services	2 409 419,88	2 480 000,00	2 778 808,91
74	Subventions d'exploitation	124 164,00	0,00	21 396,00
75	Autres produits de gestion courante	32 721 966,51	32 388 000,00	32 989 056,30
76	Produits financiers	166 865,13	137 510,00	142 946,68
77	Produits exceptionnels	1 303 414,57	0,00	34 820,73
78	Reprises sur provisions	1 738,00	78 582,00	1 188,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 730 747,75	35 122 092,00	35 976 217,81
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	807 400,01	1 700 000,00	783 478,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	9 168 255,05	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		807 400,01	10 868 255,05	783 478,11
Total recettes de fonctionnement		37 538 147,76	45 990 347,05	36 759 695,92

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 797 533,51	4 483 000,00	4 473 357,90
20	Immobilisations incorporelles	197 395,11	415 740,00	139 032,05
21	Immobilisations corporelles	3 554 871,16	4 273 500,00	3 164 809,50
23	Immobilisations en cours	8 599 031,92	12 388 288,00	9 950 137,77
26	Titres de participation	0,00	500,00	140,00
Total dépenses réelles d'investissement		17 148 831,70	21 561 028,00	17 727 477,22
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	2 571 568,98	0,00
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	40 000 000,00	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	42 571 568,98	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	807 400,01	1 700 000,00	783 478,11
041	Opérations patrimoniales	143 692,24	6 200 000,00	362 929,46
Total dépenses d'ordre d'investissement		951 092,25	7 900 000,00	1 146 407,57
Total dépenses d'investissement		18 099 923,95	72 032 596,98	18 873 884,79

CHAP	RECETTES	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
13	Subventions d'investissement	1 439 639,95	182 000,00	229 982,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	927 085,95	0,00
23	immobilisations en cours	27 156,49	0,00	2 613,42
26	Participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 295 857,81	111 274,00	124 282,01
27	Autres immobilisations financières	111 274,57	186 300,00	6 295 857,81
Total recettes réelles d'investissement		7 762 654,25	1 220 359,95	356 877,43
1068	Dotations, fonds divers et réserves	7 139 652,41	2 571 568,98	2 571 568,98
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	40 000 000,00	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		7 139 652,41	42 571 568,98	2 571 568,98
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	12 040 668,05	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 622 008,48	10 000 000,00	7 585 230,31
041	Opérations patrimoniales	143 692,24	6 200 000,00	362 929,46
Total recettes d'ordre d'investissement		7 765 700,72	28 240 668,05	7 948 159,77
Total recettes d'investissement		22 668 007,38	72 032 596,98	10 876 606,18

ANNEXE GOUVERNANCE

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation.

Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations.

A l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas présentées au

Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 18 JANVIER 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de satisfaction des services eau et assainissement par le cabinet TRYOM • Retour sur la certification des régies eau et assainissement • Bilan des contentieux eau et assainissement • Bilan des intempéries du 29/12 avec impacts sur les compétences eau et assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination du directeur du Département de l'eau et des régies de Grenoble Alpes Métropole • Rapport d'orientation budgétaire eau
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 MARS 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan 2021 et programmation 2022 des travaux eau et assainissement • Lancement d'un CAP Agent de la Qualité de l'eau en partenariat avec l'IMT de Grenoble • Orientations et impacts de développement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 10 MAI 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du fonctionnement des petites steps • Présentation des grands axes de la coopération décentralisée
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 28 JUIN 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur le niveau des nappes Drac et Romanche et des sources de coteaux au 15 juin 2022
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 SEPTEMBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Captage Pré Rivoire sur la commune de la Tronche - Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 22 novembre 2017 • Convention de partenariat et convention de mandat entre Grenoble-Alpes Métropole et Eaux de Grenoble Alpes relative au versement de l'allocation eau : • Résultats de l'étude Chlorates Perchlorates • Suivi surfacique • Etudes et nouveaux paramètres Directive Cadre Européenne • Coopération décentralisée : retour suite aux remarques des instances • Présentation du livre de l'eau de Grenoble-Alpes Métropole : L'eau en partage • Actualités : point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 20 OCTOBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'information sur l'avance de la démarche de révision des objectifs des masses d'eau souterraines (démarche objectifs moins stricts) (AERMC). • Avancement de la révision des DUP sur les captages du Drac et de la Romanche. • Carriers installés dans le lit du Drac à Champagnier : problématique et état des connaissances. • Point sur les rejets de la plate-forme chimique de Jarrie (Arkéma) : suites étude « chlorate-perchlorate ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 8 NOVEMBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 DECEMBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte de l'Organisation du Temps de Travail pour les salariés de droit privé des régies eau potable et assainissement. • La Directive Eaux Résiduaires Urbaines – DERU • Lettre de l'eau 2023
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

COMITE DES USAGERS DU 27 JANVIER 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de satisfaction des services eau et assainissement par le cabinet TRYOM • Retour sur la certification des régies eau et assainissement • Bilan des contentieux eau et assainissement • Bilan des intempéries du 29/12 avec impacts sur les compétences eau et assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination du directeur du Département de l'eau et des régies de Grenoble Alpes Métropole
COMITE DES USAGERS DU 10 MARS 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan 2021 et programmation 2022 des travaux eau et assainissement • Présentation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) • Lancement d'un CAP Agent de la Qualité de l'eau en partenariat avec l'IMT de Grenoble • Orientations et impacts de développement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes sur le territoire de GAM
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2022 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
COMITE DES USAGERS DU 5 MAI 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Prospectives financières eau et assainissement • Autorisation donnée au Président de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre du dispositif métropolitain d'accès social à l'eau • Présentation du fonctionnement des petites steps • Proposition d'un cadre d'actions pour la coopération décentralisée en matière d'eau potable et d'assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes administratifs eau et assainissement
COMITE DES USAGERS DU 29 SEPTEMBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'étude Chlorates Perchlorates • Suivi surfacique • Etudes et nouveaux paramètres Directive Cadre Européenne • Coopération décentralisée : retour suite aux remarques des instances • Présentation du livre de l'eau de Grenoble-Alpes Métropole : L'eau en partage • Actualités : point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy
Délibérations	/
COMITE DES USAGERS DU 10 NOVEMBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération décentralisée : retour suite aux remarques des instances • Point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy • Campagne d'information sur les lingettes et mégots • Retour incident Aquapole et vis de Fontenay
Délibérations	/
COMITE DES USAGERS DU 1 DECEMBRE 2022	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • La Directive Eaux Résiduaires Urbaines – DERU • Lettre de l'eau 2023
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait du Rapport d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes eau et assainissement pour l'année 2023 • Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2023

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 038-213800683-20231016-DEL2023_073-DE

SECTEURS ADMINISTRATIFS - GESTION DES ABONNÉS EAU POTABLE

CONTACTS

 Régie métropolitaine
Tél : 04 85 59 50 00
www.grenoblealpesmetropole.fr/32-eau.htm

 SPL Eaux de Grenoble Alpes
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr

SECTEUR NORD-EST

Accueil
111 avenue Ambroise Croizat
38400 Saint-Martin-d'Hères

CENTRE GRENOBLE

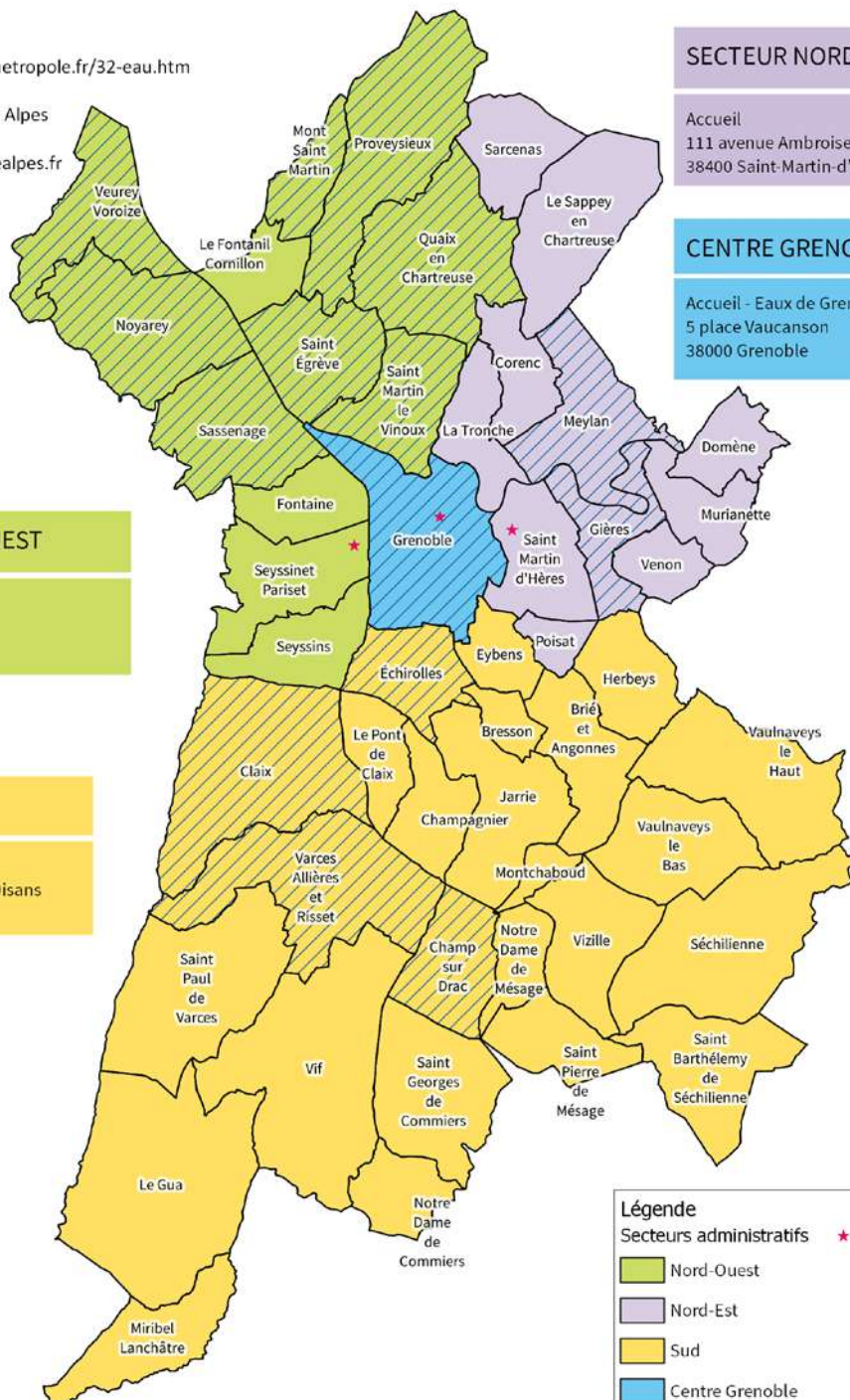
Accueil - Eaux de Grenoble Alpes
5 place Vaucanson
38000 Grenoble

SECTEUR NORD-OUEST

Accueil
16 rue Roger Barbe
38170 Seyssinet-Pariset

SECTEUR SUD

Accueil
43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont-de-Claix



Légende

- Secteurs administratifs
-  Nord-Ouest
-  Nord-Est
-  Sud
-  Centre Grenoble
- Gestion des abonnés
-  Régie eau potable
-  SPL EDGA
-  Points d'accueils

0 2,5 5 7,5 km



SECTEURS TECHNIQUES - EXPLOITATION EAU POTABLE

SECTEUR NORD-OUEST

Local technique
8 rue de Sornin
38600 Fontaine
Responsable de secteur
ALONSO-BELMONTE Sébastien

SECTEUR NORD-EST

Local technique
ZI 31 rue du BEAL
38 400 Saint-Martin d'Hères
Responsables de secteur
DAGUET Nicolas
ROUX Denis

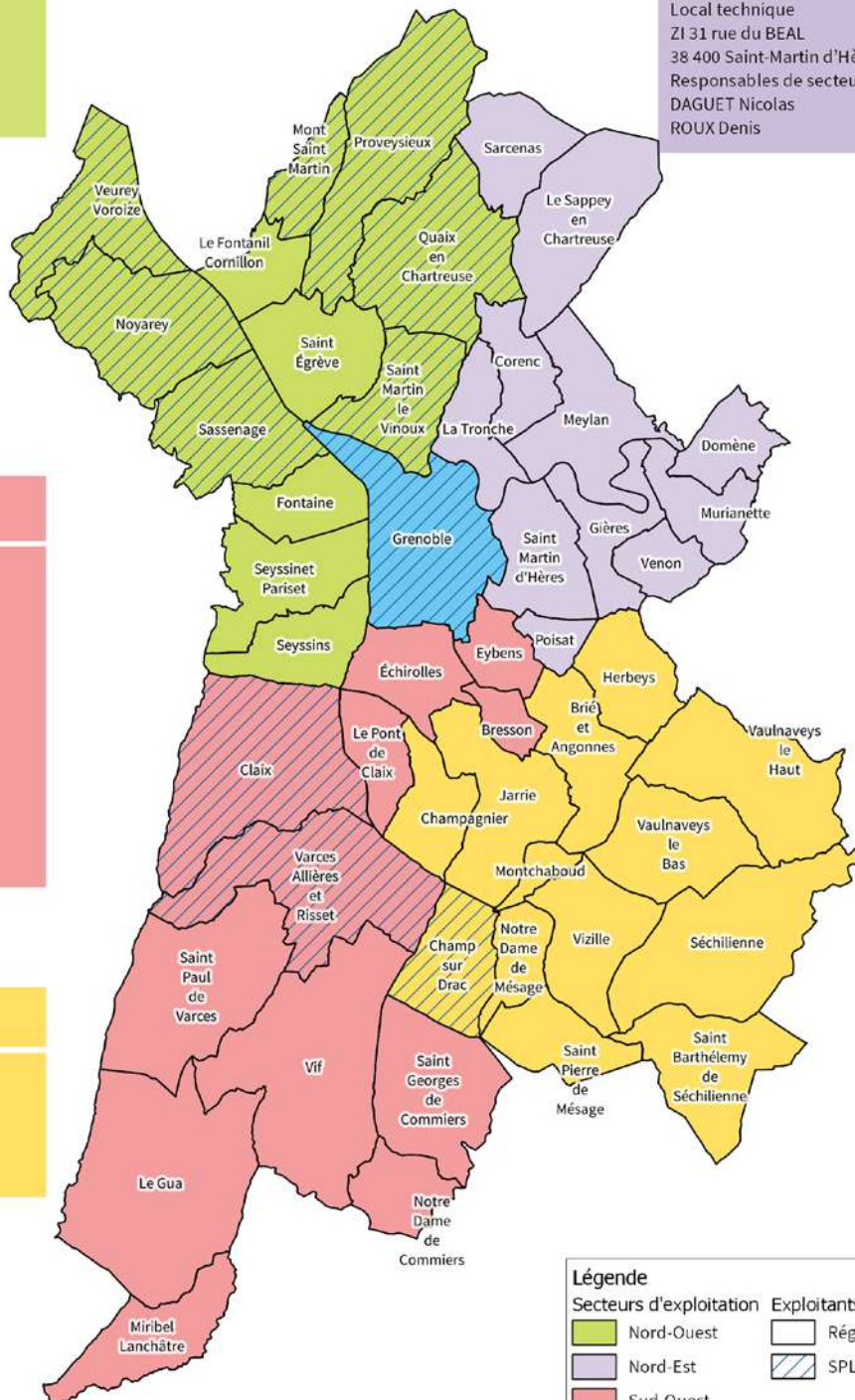
SECTEUR SUD-OUEST

Secteur 1
Local technique
7 av. du Général de Gaulle
38450 Vif
Responsable de secteur
BONOMI Hugo

Secteur 5
Local technique
43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont-de-Claix
Responsable de secteur
MACHOT Hervé

SECTEUR SUD-EST

Local technique
294 rue François Peyron
38320 Vizille
Responsables de secteur
BUTTARD Roland



Légende

Secteurs d'exploitation	Exploitants des réseaux
■ Nord-Ouest	 Régie Eau Potable
■ Nord-Est	 SPL EDGA
■ Sud-Ouest	
■ Sud-Est	
■ Centre Grenoble	

0 2,5 5 7,5 km



Pour en savoir +

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le FORUM
3 rue Malakoff - CS 50053
38031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

RÉGIE EAU POTABLE

N° vert : 04 85 59 50 00

Mai 2023

Conception : Grenoble-Alpes Métropole

Réalisation graphique : Studio La-Mine

Photos : © Anne Chopard - © Nathalie Lacaze

Document imprimé sur papier 100% recyclé



Hélicoptage exceptionnel sur un chantier difficile d'accès entre Saint-Martin d'Hères
et Gières en août 2022 chantier conduit par Hugues Braissand →